



Concrétisation des priorités de la
présidence de la République tchèque au
Conseil de l'UE



Table de matières

Introduction.....	2
Conseil des affaires générales (CAG)	3
Politique de cohésion	6
Conseil des affaires étrangères (CAE)	7
Relations extérieures.....	7
Coopération au développement.....	10
Politique commerciale commune.....	10
Défense	13
Conseil pour les affaires économiques et financières (ECOFIN)	14
Conseil Justice et affaires intérieures (JAI)	18
Justice.....	18
Affaires intérieures	22
Conseil de l'agriculture et de la pêche (AGRIPECHE).....	26
Conseil pour la compétitivité (COMPET)	31
Marché intérieur et industrie	31
Recherche et développement	35
Espace.....	36
Conseil des transports, des télécommunications et de l'énergie (TTE).....	36
Transport.....	36
Télécommunications	38
Énergétique.....	39
Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)	42
Emploi et politique sociale.....	42
Santé	45
Conseil pour l'environnement (ENVI)	46
Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport (EJCS)	49
Éducation, jeunesse et sport	49
Culture et audiovisuel	50



Introduction

La seconde moitié de l'année 2022 s'inscrit dans l'histoire de l'UE comme une période d'épreuves difficiles résultant d'une situation économique et géopolitique très complexe. La République tchèque a présidé le Conseil de l'UE pendant une période lors de laquelle l'Union européenne faisait face aux conséquences de la guerre en Ukraine ainsi que de la pandémie de Covid-19. Au sein des États membres de l'Union, ces effets ont eu pour conséquence, au cours des derniers mois, de faire subir à leurs habitants une grave crise économique et ont instauré une certaine instabilité sur la scène internationale. Pour ces raisons, entre autres, les conditions d'exercice de la présidence tchèque de Conseil de l'UE étaient extrêmement compliquées.

Avant de débiter sa présidence, la République tchèque a choisi cinq grandes priorités dans le cadre de son programme :

- Gestion de la crise des réfugiés et reconstruction de l'Ukraine après la guerre
- Sécurité énergétique
- Renforcement des capacités de défense européennes et la sécurité dans le cyberspace
- Stratégie de résilience de l'économie européenne
- Résilience des institutions démocratiques

Les six derniers mois ont témoigné du fait qu'il ne s'agissait pas seulement de domaines nécessitant une réponse immédiate et décisive, mais également de domaines demandant des efforts conjoints maximaux afin que l'UE puisse faire face à cette période d'instabilité actuelle.

Le présent document « Concrétisation des priorités de la présidence de la République tchèque au Conseil de l'UE » résume le progrès que la République tchèque a réalisés au cours des six mois de sa présidence du Conseil de l'UE en ce qui concerne les priorités définies dans son programme selon les formations particulières du Conseil.



Conseil des affaires générales (CAG)

La République tchèque considère **l'élargissement de l'UE** comme un outil stratégique essentiel de l'Union européenne pour maintenir un espace de paix, de stabilité et de prospérité en Europe. La présidence tchèque a contribué à l'ouverture des **négociations d'adhésion avec l'Albanie et la Macédoine du Nord**, lors des premières conférences intergouvernementales avec ces derniers qui ont eu lieu le 19 juillet 2022. La perspective européenne concernant les pays des Balkans occidentaux a été confirmée lors du CAG du mois de décembre, lors duquel les **conclusions ambitieuses du Conseil sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association** ont été approuvées. Ces dernières, en réponse au paquet annuel d'élargissement d'automne de la Commission européenne, évaluent les progrès accomplis et offrent de nouvelles perspectives aux pays des Balkans occidentaux étant sur le chemin vers l'UE, tout en reconnaissant les efforts de réforme de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie en tant que nouveaux pays dans le processus d'adhésion. Dans le cadre de ses conclusions, le Conseil a également recommandé l'octroi à la Bosnie-Herzégovine le statut officiel de candidat à l'adhésion qui a été confirmé par le Conseil européen (CE) le 15 décembre 2022. Le même jour à Prague, le Kosovo a soumis à la Présidence tchèque sa demande d'adhésion à l'UE. Par l'intermédiaire des activités des ambassades tchèques à l'étranger, la Présidence tchèque a soutenu l'approfondissement de la coopération sectorielle entre l'UE et les pays des Balkans occidentaux, ainsi que le dialogue entre la Bulgarie et la Macédoine du Nord.

Les 14 et 15 juillet, une réunion informelle des ministres des Affaires européennes s'est tenue à Prague avec la participation du vice-premier ministre ukrainien. Le 6 octobre 2022, la première **réunion de la Communauté politique européenne** a eu lieu à Prague. Au sein de cette nouvelle plateforme, les dirigeants des pays européens se réunissent afin de débattre des questions clés concernant le continent européen. Le sommet a réuni 44 pays et des représentants des institutions de l'UE, dont les pays des Balkans occidentaux, le trio associé, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Turquie, les pays de l'Association européenne de libre-échange et le Royaume-Uni.

La Présidence tchèque a également porté une attention particulière à la cybersécurité. Lors du CAG du mois de novembre, une approche générale du Conseil a été déployée sur la **proposition de règlement établissant des mesures visant à assurer un niveau commun élevé de cybersécurité dans les organes, institutions et autres entités de l'Union**.

La Présidence tchèque s'est également concentrée sur le thème de la **gestion de crise cyber de l'UE**. Concernant ce sujet, la Présidence tchèque, en se basant sur les premières discussions sur le sujet de « lessons learned » tirées de la guerre en Ukraine, a préparé un **résumé de la présidence** et un **rapport de la présidence** identifiant 19 besoins ou



lacunes spécifiques dans la gestion des crises cybernétiques qui doivent être abordés. Faisant suite à ce qui précède, il a ensuite été préparé un **plan détaillé (feuille de route)** qui résume les lacunes spécifiques identifiées qui doivent être éliminées, les solutions proposées ainsi que les moyens pour y parvenir. Le document représente une importante initiative ayant pour objectif le développement ultérieur dans ce domaine.

Dans le cadre de l'avancement des discussions concernant les propositions législatives du paquet visant à protéger l'intégrité du processus électoral dans l'UE et à renforcer la participation démocratique aux élections, la Présidence tchèque a poursuivi les négociations ciblant le **règlement sur la transparence et le ciblage de la publicité à caractère politique** et a présenté plusieurs propositions de compromis dans le but de parvenir à une approche générale. Le texte de compromis final a été présenté aux ministres lors du CAG du mois de décembre lors duquel l'approche générale a été approuvée.

La Présidence tchèque a également entamé des négociations interinstitutionnelles sur le **règlement relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes**, au cours desquelles des progrès notables ont été réalisés au niveau technique.

La Présidence tchèque s'est également activement consacrée à la **réforme des élections au Parlement européen** et a cartographié les positions des États membres sur cette proposition, tel que l'objectif fixé. À la mi-octobre, une analyse du Service juridique du Conseil a été réalisée et suivie d'une proposition de débat politique lors de la réunion du CAG du mois d'octobre. Cette réunion et des discussions ultérieures ont montré que de nouveaux éléments clés de la proposition sont discutables pour la plupart des États membres et que la proposition ne tient pas suffisamment compte des spécificités nationales.

À la suite de la publication du programme de travail de la Commission pour l'année 2023, la Présidence tchèque a mené des négociations avec la Commission et le Parlement européen sur la **déclaration interinstitutionnelle relative aux priorités législatives jusqu'aux élections au Parlement européen en mai 2024**. La déclaration a été approuvée lors de la réunion du CAG le 13 décembre 2022, puis signée par les présidents des trois institutions en marge du Conseil européen tenu au mois de décembre.

Dans l'agenda de l'État de droit, l'objectif de la Présidence tchèque a été de poursuivre la dynamique qu'elle avait précédemment établie, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés au niveau des deux thèmes. Concernant la **procédure en vertu de l'article 7 du Traité sur l'Union européenne (TUE)**, une discussion sur l'état actuel de l'État de droit en Pologne a eu lieu au cours de la réunion du CAG en octobre dernier. Une audition formelle au titre de l'article 7 du TUE avec la Hongrie a suivi au mois de novembre.



Dans le cadre du dialogue annuel du Conseil sur l'État de droit, une discussion horizontale a eu lieu pendant la Présidence tchèque sur les tendances générales à la suite de la publication du Rapport de la CE de cette année sur la situation de l'État de droit qui se caractérisait principalement par ajout de nouvelles recommandations spécifiques adressées à chaque État membre. La discussion horizontale a été suivie en décembre par une autre série de discussions spécifiques sur la question actuelle du rapport de la CE avec cinq États membres – la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Suède.

À propos de la **Conférence sur l'avenir de l'Europe** (CAE), la Présidence tchèque faisait suite aux activités lancées par la Présidence française concernant la mise en œuvre des propositions et des recommandations contenues dans le rapport final de CAE. Les ministres des Affaires européennes ont entamé la première discussion sur la mise en œuvre de ces propositions dès juillet lors d'une réunion informelle du CAG à Prague. À la suite de cette réunion, la Présidence tchèque a distribué un questionnaire aux délégations des États membres en été dernier, dans lequel les États membres ont été invités, entre autres, à s'exprimer sur la possibilité de modifier la procédure de vote au Conseil dans certains domaines politiques de l'UE en utilisant des « passerelles » ou sur des mesures autonomes que le Conseil pourrait effectuer en autonomie à la suite aux résultats du CAE. Les délégations des États membres ont continué à approfondir ces questions tant au niveau opérationnel du Conseil que lors de chaque réunion du Conseil des affaires générales tenue pendant la Présidence tchèque.

Au cours de ces réunions, les ministres ont également discuté des propositions du Parlement européen concernant la convocation d'une Convention pour la révision des traités, soit du calendrier et des options de comment soumettre ces propositions au Conseil européen en application de l'article 48 du TUE. L'ordre du jour comprenait également la préparation de l'activité de « retour d'information » qui a ensuite eu lieu le 2 décembre 2022 au Parlement européen à Bruxelles. L'objectif de l'activité était de présenter aux citoyens le travail actuel aux institutions de l'UE dans le domaine de la mise en œuvre des conclusions du CAE. À cette occasion, le Conseil était représenté par le ministre des Affaires européennes de la République tchèque.

Dans le domaine des **statistiques**, des progrès significatifs ont été accomplis dans la discussion de la révision du règlement sur le système européen des comptes nationaux et régionaux. Après une série de négociations informelles, un compromis a été conclu lors du premier trilogue politique. En suivant, le compromis a été également approuvé au niveau du Coreper II, le 30 novembre 2022. La Présidence tchèque a fait d'autres progrès significatifs dans les discussions ciblant le projet de révision du règlement sur l'introduction de nouveaux modules de comptes économiques de l'environnement. La Présidence tchèque a réussi à trouver un compromis entre les États membres à l'issue de cinq réunions des GT du Conseil sur les statistiques. La Présidence tchèque a ultérieurement soumis une proposition de compromis finale pour la réunion Coreper du 20 décembre 2022 qui a été approuvée et la Présidence tchèque a ainsi obtenu un mandat



de négociation interinstitutionnelle. La dernière proposition statistique discutée au cours de la Présidence tchèque concernait le projet de règlement sur les statistiques des intrants et des extrants agricoles. La proposition a été adoptée lors d'une réunion du Comité spécial de l'agriculture et du Conseil ECOFIN et publiée au Journal officiel de l'UE le 7 décembre 2022.

Dans le cadre du calendrier du **semestre européen**, un plan détaillé (feuille de route) pour le Semestre européen 2023 a été présenté lors de la réunion du CAG du mois de décembre, qui a été préparé par la Présidence tchèque en coopération avec son successeur, la Présidence suédoise. L'objectif du calendrier est de garantir que toutes les formations concernées du Conseil et leurs instances préparatoires travaillent de manière coordonnée.

L'un des principaux sujets abordés au sein du groupe de travail sur le régime applicable au personnel était **l'équilibre géographique au sein des institutions de l'UE**. Il s'agit d'un sujet important tant du point de vue des pays membres que des institutions de l'UE, car le recrutement sur une large base géographique est l'un des principes faisant partie des conditions d'embauche et des principes généraux des institutions européennes. La présidence tchèque a réalisé la toute première discussion sur cette problématique lors de la réunion Coreper II qui a été tenue le 1^{er} décembre 2022. Les conclusions contenues dans la « note de la présidence », à savoir la collecte régulière de données sur la représentation géographique des fonctionnaires des institutions de l'UE et son examen régulier au sein du groupe de travail et l'examen approfondi des mesures proposées pour améliorer l'équilibre géographique, ont reçu un large soutien des États membres.

Politique de cohésion

La politique de cohésion est essentielle pour renforcer la convergence économique et sociale de l'UE. La Présidence tchèque a négocié avec succès l'approbation du nouveau paquet législatif FAST-CARE et ENI-CBC. La Présidence tchèque a préparé et discuté les **conclusions du Conseil de l'UE dans le domaine de la politique de cohésion qui ont été adoptées le 22 novembre 2022**.

Leur objectif est de mettre en évidence la valeur ajoutée de la politique de cohésion et les options que cette politique représente pour la reprise et le renforcement de la résilience dans le contexte de la crise provoquée par l'agression russe en Ukraine ou la pandémie de Covid-19 ainsi que sa contribution aux objectifs de l'UE en termes de numérisation et de transformation équitable. L'objectif est également d'ouvrir un débat sur la forme de la politique de cohésion après 2027.



Conseil des affaires étrangères (CAE)

Relations extérieures

La Présidence tchèque a activement soutenu une UE unie et efficace dans les relations extérieures et a contribué à trouver un consensus entre les États membres. A cet effet, la Présidence tchèque a organisé plusieurs dizaines d'événements, dont une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères (Gymnich) entre 30 et 31 août 2022 à Prague.

À la suite de l'agression russe, la Présidence tchèque a soutenu en permanence les efforts de l'UE pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Au cours de la période indiquée, l'UE a adopté les **7^e, 8^e et 9^e paquets de sanctions contre la Russie**, tout en implémentant un **plafond des prix du pétrole russe** en coopération avec les pays du G7. L'UE a également convenu de suspendre complètement l'accord entre l'UE et la Russie visant à faciliter la délivrance de visas (Gymnich, officiellement adopté par le Conseil de l'UE en septembre dernier) et de limiter considérablement les voyages touristiques vers l'UE par les citoyens russes.

Sous la Présidence tchèque, un soutien militaire supplémentaire a été octroyé à l'Ukraine sous la forme des 5^e et 6^e programmes de soutien financier de la **Facilité européenne pour la paix (FEP)** et le débat sur le calendrier et le montant des remboursements aux États membres pour les 2^e, 3^e et 4^e programmes de soutien financier ont été conclus dans l'intérêt d'un réapprovisionnement rapide des entrepôts de matériel militaire. La Présidence tchèque a également réussi à achever les négociations qui ont abouti à la décision de l'UE d'augmenter le budget total du FEP en 2023 de 2 milliards d'euros et si besoin, jusqu'à 5,5 milliards d'euros jusqu'en 2027 permettant, entre autres, le financement d'une nouvelle aide militaire à l'Ukraine.

La Présidence tchèque a multiplié ses efforts pour **parvenir à un accord sur les principes communs d'une approche unifiée envers la Russie** au moment de l'agression russe et a lancé des discussions sur **l'avenir de la politique du Partenariat oriental**. En décembre, la réunion ministérielle du Partenariat oriental a eu lieu à Bruxelles en marge du Conseil des affaires étrangères, et les pays du trio associé ont participé aux négociations avec l'UE en marge du Gymnich. La Présidence tchèque a soutenu la résilience des pays associés du Partenariat oriental et l'indépendance des médias en Europe de l'Est en organisant, entre autres, la **Conférence des médias du Partenariat oriental** en décembre 2022 à Prague.

La Présidence tchèque a activement contribué à l'approfondissement des **relations transatlantiques**, y compris les **relations UE-OTAN**. L'agression russe en Ukraine a confirmé l'importance de **l'unité et de la coopération transatlantiques UE-États-Unis**. La Présidence tchèque a invité des représentants des États-Unis à des réunions



informelles ou de travail avec les États membres de l'UE, contribuant ainsi activement à la coordination des actions de l'UE et des États-Unis.

La Présidence tchèque, dans le contexte de la mise en œuvre des missions à caractère non militaire assignées dans la cadre de la **Boussole Stratégique pour le Renforcement de la Sécurité et la Défense**, a activement coopéré à l'élaboration d'un nouveau **Pacte pour une politique civile de sécurité et de défense commune (PSDC)**. Sous le patronage de la Présidence tchèque, la « capacité de surveillance civile de l'UE » a été lancée sur les parties arméniennes de la frontière avec l'Azerbaïdjan, et les préparatifs pour la mise en place d'une mission civile standard de surveillance PSDC en Arménie ont été lancés.

La Présidence tchèque a activement contribué à **concrétiser les conclusions du Conseil sur la dimension extérieure en matière de lutte contre le terrorisme**. La Présidence tchèque a également négocié l'adoption des **conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique** et l'approche globale des droits de l'homme de l'UE pour l'introduction de nouvelles technologies en organisant un **Forum mondial sur l'éthique de l'intelligence artificielle** en décembre 2022 à Prague.

En septembre 2022, une table ronde avec la société civile s'est tenue à Prague sur les défis de l'intégration européenne des **pays des Balkans occidentaux (BO)**, et respectivement en novembre, une conférence sur le rôle de l'éducation dans le processus de réconciliation dans la Région des BO. Lors du **sommet de l'UE organisé avec les pays BO à Tirana** au mois de décembre 2022, la Déclaration de Tirana a été adoptée et la coopération sectorielle a été approfondie. À la même occasion, un **accord portant sur la réduction des frais d'itinérance pour la téléphonie dans la région BO** a été signé. Le sommet a également intéressé à l'assistance que l'UE fournit à la région pour gérer les effets négatifs de la guerre en Ukraine.

La Présidence tchèque a soutenu l'avancement de la mise en œuvre de la **Stratégie de l'UE concernant la coopération dans l'Indo-Pacifique** en organisant le Dialogue de Prague de haut niveau sur l'Indo-Pacifique en juin dernier. Ce dernier a été suivi de la Journée Indo-Pacifique qui s'est tenue à Bruxelles en septembre, ainsi que d'autres conférences sur des sujets choisis ont été organisées à Prague et dans les pays de la région (par exemple, Conférence sur la conservation des espèces menacées à Jakarta). En décembre 2022, le **sommet annuel UE-ANASE** s'est tenu à Bruxelles. Une déclaration commune a ainsi été faite, réagissant entre autres à l'agression russe contre l'Ukraine, et les accords de partenariat et de coopération (APC) avec la Thaïlande et la Malaisie ont été signés.

La Présidence tchèque a soutenu la **communication stratégique active de l'UE avec les pays africains** en marge de l'Assemblée générale des Nations unies et par l'intermédiaire d'un séminaire sur la désinformation au Sahel qui s'est tenu à Bruxelles en septembre



dernier. En novembre, la Présidence tchèque a organisé une réunion des **représentants de l'UE pour le Sahel**.

La Présidence tchèque a également contribué à la reprise des travaux et à la préparation de la déclaration de l'UE pour la 12^e réunion du **Conseil d'association UE-Israël** qui a eu lieu pour la première fois en dix ans début octobre 2022.

La Présidence tchèque a contribué à l'imposition de doubles sanctions contre l'Iran pour la répression des manifestations civiles qui se sont tenues dans le pays ainsi que pour la fourniture de drones utilisés lors l'agression russe en Ukraine et à l'adoption de conclusions sur la situation en Iran lors du CAE de décembre 2022.

La Présidence tchèque a participé activement à la réunion des **ministres des Affaires étrangères de l'UE-CELAC** (Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), qui s'est tenue après une interruption de quatre ans fin octobre à Buenos Aires. La Présidence tchèque a co-présidé le **Conseil des pays de l'Espace économique européen (EEE)**, qui s'est tenu à Bruxelles au mois de novembre 2022.

La Présidence tchèque a également présidé le comité ministériel conjoint de l'UE avec les **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** le 29 novembre 2022 à Bruxelles.

La République tchèque s'est exprimée lors d'une réunion de haut niveau du **Conseil de sécurité des Nations unies** le 22 septembre 2022, dont le sujet était la paix et la sécurité de l'Ukraine face à l'agression russe. À cette occasion, la Présidence tchèque a fait appel, conformément à ses priorités, à la création d'un tribunal international spécial chargé de juger les crimes d'agression de la Russie commis contre l'Ukraine. En marge de la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Présidence tchèque a organisé des événements sur des sujets liés aux droits de l'homme – pour la **protection des journalistes dans les conflits** et pour **promouvoir les droits de l'homme en ligne**.

La Présidence tchèque a réussi à inclure le **thème des droits de l'homme** lors de la réunion du CAE de décembre 2022 et à organiser un certain nombre d'événements à l'occasion de la **Journée internationale des droits de l'homme**. Du 30 août au 2 septembre 2022, le **Forum pour l'Ukraine** s'est tenu à Prague avec le soutien de la Présidence tchèque dans le cadre de la conférence internationale Forum 2000 mettant l'accent sur le soutien à l'Ukraine, à la démocratie et aux droits de l'homme dans le monde.

La Présidence tchèque a soutenu la **diplomatie verte** en organisant une réunion des ambassadeurs sur le thème du climat de l'UE et un réseau de diplomates verts en septembre et novembre 2022 à Prague. La Présidence tchèque a également soutenu la **dimension extérieure de la sécurité énergétique**, notamment en organisant des débriefings des Conseils TTE pour les pays des Balkans occidentaux et le trio associé.



Coopération au développement

La Présidence tchèque a activement participé à des conférences à Lugano, Berlin et Paris dans la **poursuite de l'aide d'urgence, la stabilisation et la reconstruction de l'Ukraine après guerre**, et a participé à la solution des effets globaux de la guerre en Ukraine, notamment en ce qui concerne la crise alimentaire mondiale.

La Présidence tchèque, en tant que Conseil de développement, a coordonné la réponse de l'UE et des États membres à la crise de la **sécurité alimentaire** – entre autres, il a été possible de mettre en place un suivi régulier de la contribution globale de l'UE et des États membres qui se poursuivra selon un agenda régulier tous les six mois. En plus de la mobilisation des fonds de l'UE, la Présidence tchèque a organisé un événement en marge de la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur le rôle de la diplomatie humanitaire dans la prévention et la résolution des **crises alimentaires**, qui a été complété d'une campagne de communication efficace avec les pays les plus touchés.

Il a également été possible de réaliser les principales priorités du Conseil des affaires étrangères dans la formation des ministres du développement, à savoir l'adoption des conclusions du **Conseil sur la réduction des risques de catastrophes** dans les activités extérieures de l'UE, en tant que contribution à la réduction de la menace pour les pays partenaires et leurs populations en lien avec le changement climatique, ainsi que l'adoption des conclusions du Conseil sur le **Plan d'action pour la jeunesse** dans l'action extérieure de l'UE, publié en octobre 2022 par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

La Présidence tchèque a également préparé des **lignes directrices pour la mise en œuvre pratique du triple lien** – relier les acteurs humanitaires, de développement et de sécurité dans la coopération dans les pays partenaires ainsi que les **recommandations pour la diplomatie humanitaire**. La Présidence tchèque a également préparé des **lignes directrices pour la réunion d'automne des institutions financières internationales** qui sont axées sur la coopération au développement.

Au cours de la Présidence tchèque, la stratégie mondiale en matière de connectivité (Global Gateway), qui a été adoptée en décembre 2021, a été mise en œuvre. Un accord a été trouvé concernant les critères d'identification des projets « phares » et sur la gestion du Global Gateway. En marge de la réunion de décembre du CAE, la toute première **réunion du Global Gateway Board** au niveau des ministres des Affaires étrangères a eu lieu ciblant les priorités de la connectivité mondiale pour 2023.

Politique commerciale commune

Dans le contexte de la pandémie de covid-19 et de l'agression russe en Ukraine, l'une des principales priorités de la Présidence tchèque est devenue la **résilience de l'économie européenne**. Dans le domaine de la politique commerciale, la présidence a souligné la



nécessité de réduire la dépendance de l'UE à l'encontre de régimes hostiles ou instables, de soutenir la reprise économique de l'UE et d'assurer l'approvisionnement en matières premières et intrants importants.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ses règles restent sur la plateforme multilatérale essentielle déterminant les relations de politique commerciale de l'UE à l'échelle mondiale. L'intention stratégique de l'UE est de maintenir ou de rétablir la capacité d'action de l'OMC et sa pertinence face aux défis mondiaux. Par conséquent, la République tchèque après le succès de la XII^e La **conférence ministérielle de l'OMC (CM12)** de juin 2022 a soutenu, dans le cadre de sa présidence, la poursuite de la **réforme de l'organisation et le rôle actif de l'UE** dans ce processus.

La **conclusion de nouveaux accords commerciaux** joue un rôle important dans la réalisation de la résilience stratégique de l'UE, par conséquent, la Présidence tchèque a soutenu la Commission européenne dans la négociation de nouveaux accords commerciaux et a plaidé pour des progrès dans leur approbation ultérieure. Les accords commerciaux avec les pays d'Amérique du Sud, notamment le Chili, le Mexique et le bloc MERCOSUR, et l'Indo-Pacifique, comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Inde ou l'Indonésie, ont une importance significative à cet égard. **Au cours de la présidence tchèque, l'UE s'est entendue avec le Chili sur le texte d'un accord commercial modernisé** d'une importance particulière notamment en raison des réserves de matières premières clés au Chili. Sous la Présidence tchèque, des progrès ont également été réalisés dans la résolution de l'impasse dans le processus d'approbation de l'accord avec le Mexique, ou accord sur le concept de l'architecture juridique du côté de l'UE. Un troisième cycle de négociations sur l'accord avec l'Inde a également eu lieu, ainsi que le douzième, respectivement un treizième cycle de négociations avec l'Indonésie et l'Australie. **La Présidence tchèque a également conclu avec succès un accord politique sur la facilitation des investissements avec l'Angola**, dont le principal avantage est la clarification des processus et de l'administration pour les investisseurs de l'UE dans ce pays.

Le 17 octobre 2022, **les conclusions du Conseil sur la révision du concept de développement durable dans les accords de libre-échange entre l'UE et les pays tiers**, que la CE a présentées dans sa communication de juin, ont été adoptées. Les conclusions du Conseil devraient contribuer à faire avancer les négociations, la conclusion et la mise en œuvre de ces accords, car le thème de la durabilité est un sujet sensible pour de nombreux États membres et représente en même temps souvent un obstacle à l'achèvement et à l'adoption des accords.

Les discussions ont également porté sur l'importance des accords de libre-échange dans le contexte des développements géopolitiques actuels lors de la **réunion informelle des ministres du commerce qui s'est tenue à Prague les 30 et 31 octobre 2022**. Outre les ministres du commerce de l'UE, la représentante au Commerce des États-Unis, Katherine



Tai, a aussi été présente. La question des relations et de la coopération avec les États-Unis, dont l'approfondissement était l'une des priorités présidentielles tchèques, a résonné lors de nombreuses réunions et événements organisés pendant la Présidence tchèque. La Présidence tchèque a en outre soutenu la préparation en cours des extraits (ainsi qu'une déclaration conjointe) pour la troisième réunion du **Conseil UE-États-Unis sur le commerce et la technologie** qui s'est tenue le 5 décembre 2022 aux États-Unis.

L'objectif de la Présidence tchèque était également d'ouvrir une discussion stratégique sur l'orientation future du **commerce numérique** et la mise en place d'une coopération commerciale avec des pays tiers. Le Conseil a approuvé un mandat de négociation pour les discussions concernant l'introduction de dispositions relatives au flux de données sous forme de l'**Accord de partenariat économique (APE) avec le Japon**. Cette négociation est activement en cours. Le Conseil a également approuvé le **lancement des négociations sur les principes du commerce numérique avec le Japon, Singapour et la Corée du Sud** qui sont progressivement organisés en tant que l'un des principaux résultats des Partenariats numériques avec ces pays. Au cours de la Présidence tchèque, des négociations ont été achevées avec la Corée du Sud et Singapour, dont les principes peuvent également servir de base pour de futures négociations sur des règles contraignantes.

En ce qui concerne la **législation** commerciale, la Présidence tchèque, après d'intenses négociations, a réussi à parvenir à une approche générale du Conseil sur l'**instrument anti-coercition**. En suivant, les négociations avec le Parlement européen concernant ledit instrument ont été engagées dans le cadre desquelles deux trilogues politiques ont eu lieu. L'objectif de la Présidence tchèque était de trouver des solutions qui assureraient une efficacité suffisante de l'instrument, mais à la fois ne compromettraient pas l'ouverture de l'Union et sa crédibilité en tant que partisan des règles du commerce international. Dans le domaine législatif, les travaux ont également été poursuivis sur la **révision du règlement relatif au système des préférences tarifaires généralisées (SPG)**. L'objectif principal de la Présidence tchèque était de résoudre les questions sensibles des réadmissions et des garanties. À la suite d'intenses négociations, une solution appropriée a été trouvée et la Présidence tchèque est parvenue à atteindre une approche générale du Conseil.

La Présidence tchèque s'est également concentrée sur l'**approfondissement de la coopération commerciale** avec des régions qui se trouvent dans le voisinage européen et au-delà. Elle a organisé le **Forum économique du Partenariat oriental et UE – Western Balkans Smart Cities Economic Forum**. Dans leur cadre, presque une vingtaine d'entreprises tchèques se sont présentées, au total des représentants de 10 pays ont participé à l'événement en personne, et plus de cinq cents auditeurs enregistrés leur ont rendu visite.



Défense

Les trois priorités principales fixées dans ce domaine par la Présidence tchèque, également en ce qui concerne l'évolution de la situation sécuritaire, ont déterminé le **renforcement de la coopération UE-OTAN, l'assistance à l'Ukraine et la mise en œuvre de la boussole stratégique**. En plus des réunions formelles et informelles, plusieurs conférences et de séminaires ont été organisés au cours du semestre pour répondre à ces priorités.

Dans le cadre de la réalisation de la priorité de **Coopération UE-OTAN**, la Présidence tchèque a cherché à faire connaître les activités des deux organisations dans le but de faciliter la coopération et d'éviter d'éventuels malentendus ou doublons. Par conséquent, pendant la Présidence tchèque, les représentants de l'OTAN étaient généralement invités aux réunions et conférences. En tant que premier pays qui préside, la République tchèque a fourni des informations aux alliés non membres de l'UE/membres de l'OTAN sur le développement au sein de l'UE dans les domaines pertinents sur une base informelle. La Présidence tchèque a également soutenu la signature de la troisième déclaration conjointe UE-OTAN qui établit de nouvelles mesures communes pratiques dans l'environnement de sécurité actuel. Quelques succès ont été obtenus dans le cadre de la « Coopération structurée Permanente » (CSP), notamment dans le domaine de la **mobilité militaire** étant le phare de la coopération entre les deux organisations. La Grande-Bretagne a récemment rejoint l'initiative. En raison de l'importance de ce domaine pour les deux organisations, la République tchèque a activement rappelé la question de la mobilité militaire avec la contribution des représentants de l'UE aussi sur le sol de l'OTAN. La poursuite du développement de la mobilité militaire est décrite dans le plan d'action publié en novembre. Par ailleurs, un séminaire visant à assurer la cohérence des cycles de défense de l'UE et de l'OTAN s'est tenu sous l'impulsion de la République tchèque lors de la Présidence tchèque, dont l'objectif était, entre autres, de contribuer au développement de la capacité du pilier européen de l'OTAN.

La Présidence tchèque a pris plusieurs mesures pour soutenir militairement **l'Ukraine**. Parmi les points les plus importants figure la mise en œuvre des mesures d'assistance de la **Facilité Européenne pour la Paix** (FEP). Dans le cadre de la FEP, la Présidence tchèque s'est concentré sur la négociation de compromis en termes d'augmentation du soutien financier et matériel à l'Ukraine pour la mise en place d'un mécanisme de remboursement des fournitures ce qui a permis aux États de continuer à fournir leur soutien. Dans l'ensemble, une compensation relative au soutien de l'Ukraine a été obtenue à partir de la FEP à hauteur de 3,1 milliards d'euros. La discussion sur la durabilité financière de la FEP a également été de grande importance et a réussi à trouver un compromis afin d'aboutir à l'augmentation mentionnée (voir le sous-chapitre Relations extérieures). De plus, une mission d'**assistance militaire de l'Union EUMAM** a été lancée sous le patronage de la Présidence tchèque à la mi-novembre, dont l'objectif est de former des



soldats ukrainiens. Le consensus politique sur la possibilité de créer cette mission a été trouvé lors d'une réunion informelle des ministres de la défense à Prague fin août 2022. L'objet de la mission est de former environ 15 000 soldats ukrainiens dans les pays de l'UE pendant une période de deux ans. La République tchèque elle-même contribue activement à cet effort par ses capacités, la pleine capacité opérationnelle est attendue dès le début de 2023.

Dans le domaine de **l'implémentation d'une Boussole stratégique**, la Présidence tchèque a réussi à renforcer considérablement la résilience de l'UE dans le cadre de la lutte contre les menaces hybrides et la désinformation. Au cours du premier semestre de juillet 2022, il a été possible de terminer le texte des conclusions du **Conseil sur la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères**. En juillet, le Conseil de l'UE a approuvé ces conclusions qui démontrent l'engagement de l'UE face à cette menace à tous les niveaux. À la suite de très longues négociations, il a également été possible de trouver un consensus et d'approuver le texte des lignes directrices de mise en œuvre d'une **Réaction coordonnée de l'UE aux campagnes hybrides** sous la Présidence tchèque, étant un outil hybride de l'UE (« Hybrid Toolbox »).

La Présidence tchèque s'est également engagée dans le **développement de l'industrie européenne de la défense**. Un autre succès significatif a été la conclusion d'un accord au niveau du Conseil concernant le règlement **EDIRPA** (soutien aux marchés publics collaboratifs). Cet instrument est la première étape pour élargir la possibilité d'une acquisition conjointe de matériel militaire par les États membres de l'UE, notamment dans le contexte de la guerre en Ukraine. Il servira comme soutien de la base technologique et industrielle de la défense européenne et motivera les États membres à acheter dans le contexte de réapprovisionnement d'urgence du matériel militaire nécessaire. Avec ce succès, la Présidence tchèque a contribué à la mise en œuvre des tâches de la Boussole stratégique qui, en mars de cette année, a souligné la nécessité de surmonter les lacunes dans l'acquisition conjointe.

Conseil pour les affaires économiques et financières (ECOFIN)

Sur la base de la promesse du Conseil européen concernant la fourniture d'une assistance macrofinancière à l'Ukraine en 2022 à hauteur de 9 milliards d'euros, le Conseil ECOFIN a progressivement approuvé la fourniture de prêts individuels, en juillet d'un montant de 1 milliard d'euros et par la suite en septembre de 5 milliards d'euros supplémentaires à être versés avant la fin de 2022. Sous la direction de la Présidence tchèque, le 15 décembre 2022, le Conseil a conclu un accord sur le paquet législatif permettant à l'Union européenne de soutenir l'Ukraine en 2023 en lui fournissant une aide financière régulière d'un montant total de 18 milliards d'euros incluant 3 milliards d'euros non versés en 2022 pour des raisons de contraintes de temps. L'objectif est de fournir à l'Ukraine la possibilité



de financer les besoins immédiats, le renouvellement des infrastructures critiques et le soutien initial pour la reconstruction après guerre durable permettant de soutenir le pays sur la voie de l'intégration européenne.

Au cours de la Présidence tchèque, une proposition sur **l'accès de l'Ukraine à la Convention sur la simplification des formalités dans les échanges de marchandises et la Convention relative à un régime de transit commun** a été très rapidement approuvée, son objectif est de simplifier considérablement les contrôles aux frontières de l'UE avec l'Ukraine et de contribuer de manière significative à l'amélioration de la situation complexe concernant ces frontières.

Dans le domaine de la **politique économique et de la relance de l'UE**, la Présidence tchèque a mené avec succès les négociations en aboutissant à la proposition de la Commission sur le plan **REPowerEU** qui modifie le règlement sur la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ainsi que d'autres actes législatifs. Sous la direction de la Présidence tchèque, le Conseil a fixé son approche générale le 4 octobre 2022. Le 14 décembre, les négociations avec le Parlement européen ont permis de conclure un accord politique préliminaire dans le cadre du quatrième trilogue politique qui a ensuite été approuvé à Coreper, le 20 décembre. Le point clé est notamment l'accord sur la source du financement de la subvention REPowerEU. Pour la République tchèque, dans le cadre du chapitre de Plan pour la reprise et la résilience REPowerEU, il existe également une possibilité de financer des projets pétroliers.

L'objectif du changement de FRR pour REPowerEU, en tant qu'extension du soutien de ce dernier d'une valeur totale d'environ 485 milliards de CZK sous forme de subventions, est de financer des investissements et des réformes afin de diversifier l'approvisionnement énergétique et de réduire la dépendance aux combustibles fossiles, en particulier les importations provenant de la Russie.

Dans le **domaine du budget**, la Présidence tchèque a réussi à mener à bien le **processus budgétaire pour 2023**. En juillet, la République tchèque a négocié la position du Conseil sur le projet de budget de l'UE pour 2023, puis le 14 novembre, elle est parvenue à un accord sur la forme du budget de l'UE pour 2023 avec le Parlement européen. La Présidence tchèque a également proposé une déclaration du Conseil sur l'article 7 qui a ensuite été approuvée par le Conseil ECOFIN le 6 décembre. La déclaration répond à la demande de la République tchèque de gérer les dépenses administratives des institutions de l'UE par l'intermédiaire de gentlemen's agreement entre le PE et le Conseil sur le budget de l'UE.

La Présidence tchèque a également entamé des trilogues avec le Parlement européen sur la proposition du **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)** qui vise à uniformiser les règles du jeu entre les entreprises européennes et non européennes et à soutenir la lutte mondiale contre le changement climatique. Malgré d'importantes contradictions dans les positions du Conseil et du Parlement européen, un accord préliminaire sur le libellé de la proposition a été trouvé à la fin de la Présidence tchèque.



Au cours de la Présidence tchèque, la Commission a également **entamé historiquement la première procédure contre la Hongrie sur la base du régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union**. Lors du Coreper du 12 décembre 2022, la Présidence tchèque a réussi à parvenir à un accord politique sur la décision d'exécution du Conseil relative aux mesures visant à protéger le budget de l'Union contre les violations de l'État de droit en Hongrie. Le Conseil a réduit à la quasi-unanimité le volume des fonds gelés pour la Hongrie des 65 % proposés par la Commission à 55 %, compte tenu du nombre et de l'importance des mesures correctives mises en place avec succès, ainsi que du niveau de coopération pour la Hongrie.

Dans le domaine des **impôts indirects**, le Conseil ECOFIN s'est félicité des progrès de la Présidence tchèque dans les discussions du projet de **directive sur la taxation de l'énergie** et a soutenu l'orientation proposée par la Présidence tchèque basée sur le large soutien des États membres en ce qui concerne la plupart des questions techniques. Concernant la **taxation des poids lourds**, la Présidence tchèque a relancé la discussion sur la proposition de 2017 qui annule les taux minimaux de taxation établis en 1999. En dépit des efforts, la Présidence tchèque n'a pas réussi à parvenir à un accord politique, cependant, la proposition reste sur la table pour discussion lors de la prochaine présidence. De plus, dans le domaine des impôts indirects, le paquet législatif de la TVA à l'ère numérique a été présenté.

Dans le domaine des **impôts directs**, la Présidence tchèque a obtenu le soutien unanime nécessaire à la proposition de directive introduisant un **impôt minimum (effectif)** pour les grands groupes d'entreprises dans l'UE (mise en œuvre d'une partie substantielle du pilier 2 du projet intitulé *Tax Challenges Arising from the Digitalisation of the Economy* qui est en cours d'élaboration sous la conduite du Cadre inclusif de l'OCDE/G20).

La Présidence tchèque a également réussi à préparer les conditions pour l'achèvement de la mise en œuvre de l'amendement de la directive sur la coopération administrative dans le domaine fiscal (DAC7) et à présenter et discuter des propositions de compromis concernant les plus importants articles de la **directive « Unshell »** qui simplifient les modalités d'identification des entités dites écrans « shell entities » (entités sans substance minimale ou activités économiques pouvant devenir un outil d'évasion ou de fraude fiscale) et lors de l'échange d'informations. La Présidence tchèque a également réussi (avec le soutien unanime des États membres) à suspendre les discussions sur la directive DEBRA visant à lutter contre les incitations fiscales en faveur de l'endettement et inciter les entreprises à recourir au financement par fonds propres.

Le Conseil ECOFIN a en outre approuvé les conclusions relatives à la mise à jour de la liste européenne des **juridictions fiscales non coopératives** et de la liste des juridictions coopératives avec des engagements à corriger les manquements signalés et le texte révisé du **Code de conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises**. La nouvelle formulation du Code de conduite répond mieux aux défis fiscaux actuels, et cela notamment dans le contexte des revenus générés par l'économie numérique.

Dans le domaine bancaire, la Présidence tchèque a réussi à obtenir une approche générale lors du Conseil ECOFIN de novembre concernant le **paquet bancaire (en**



particulier la mise en œuvre de Bâle III+) révisant la directive et le règlement sur les exigences de fonds propres (CRDVI/CRRIII). Pour la Présidence tchèque, le paquet bancaire était l'une des priorités à l'ordre du jour des marchés financiers. Le paquet a introduit, entre autres, des **normes internationales clés** visant à **réduire**, par un ensemble de mesures, **les effets de la matérialisation éventuelle des risques dans le secteur bancaire**. Le Conseil a ajouté à la proposition de la CE un plus haut niveau de proportionnalité dans les exigences réglementaires pour les petites banques et a adhéré à l'harmonisation des exigences minimales pour le fonctionnement et la surveillance des succursales d'établissements bancaires de pays tiers.

Dans le domaine des services financiers, la Présidence tchèque a réussi à trouver un accord dans la plupart des domaines, dans le cas du **Règlement sur les marchés d'instruments financiers (MiFIR)** et de la révision du **Règlement sur les dépositaires centraux (CSDR)**, le mandat du Conseil a été approuvé le 20 décembre et plusieurs trilogues politiques sur le projet de règlement ont eu lieu sur les **obligations vertes européennes (EuGB)**. La Présidence tchèque a achevé les trilogues avec le Parlement européen concernant le règlement sur les **fonds européens consacrés aux investissements à long terme (ELTIF)** et le 7 décembre, la proposition a été formellement approuvée lors du Coreper. Dans le cas du projet de directive sur les **procédures de redressement et de résolution des entreprises d'assurance et de réassurance (IRR)**, la Présidence tchèque a obtenu l'approbation d'un texte de compromis lors du Coreper II le 20 décembre, obtenant ainsi un mandat de négociation avec le Parlement européen. La Présidence tchèque a également réussi à mener à bien les négociations techniques et à parvenir à un accord final avec le Parlement européen et la Commission sur le texte du **règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA)**.

Le Conseil a également formellement adopté le règlement appelé « **daisy chain** » qui renforce le cadre de réglementation prudentielle applicable aux établissements de crédit exerçant des activités dans l'Union. La proposition a abouti à un accord politique déjà sous la Présidence française.

Les **conclusions sur le financement climatique** ont également été approuvées. Ces dernières, ensemble avec les conclusions du Conseil Environnement (ENVI) du 24 octobre 2022, constituaient le mandat de l'UE lors de la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 27).

Dans le domaine de la **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**, la Présidence tchèque a réussi à mener à bien le processus de négociation du **règlement sur les informations accompagnant es transferts de fonds et de certains crypto-actifs** au sein du Conseil, lorsque le texte de la proposition issue du trilogues a été approuvé lors de la réunion du Coreper le 5 octobre 2022.

La Présidence tchèque a également réussi à atteindre l'approche générale du Conseil sur le projet de **règlement LBC et la proposition 6. Directive LBC** après l'approbation des deux propositions lors de la réunion du Coreper qui s'est tenue le 7 décembre 2022. L'ensemble des propositions établissent des règles uniformes pour protéger le système financier de l'UE contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



Conseil Justice et affaires intérieures (JAI)

Justice

L'une des principales priorités de la Présidence tchèque dans le domaine de la justice, à la suite de l'agression militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie fin février 2022, était la **coordination des aspects judiciaires des activités de l'UE et des États membres, notamment en matière de lutte contre l'impunité.**

Le 9 décembre 2022, des conclusions du Conseil sur la **lutte contre l'impunité pour les crimes commis dans le cadre de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine** ont été adoptées. Les conclusions du Conseil soulignent notamment que, pour garantir le succès des enquêtes et des poursuites concernant les crimes internationaux dits les plus graves, une coopération et une coordination renforcées entre toutes les autorités compétentes aux niveaux international et national sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne la collecte, la conservation et l'obtention de preuves qui pourront ensuite être utilisées comme preuves devant un tribunal. Dans les conclusions adoptées, le Conseil invite les États membres, la Commission, Eurojust, Europol, le Réseau européen contre le génocide et d'autres institutions de l'UE à prendre des mesures visant à garantir que l'enquête sur les crimes potentiels commis sur le territoire de l'Ukraine après l'agression et l'occupation russes, l'analyse et la préservation des preuves de ces crimes soient menées de manière efficace, sans double emploi et conformément aux normes internationales reconnues. D'autres recommandations concernent principalement le traitement des victimes de crimes commis en Ukraine et des témoins de crimes commis en Ukraine de manière à assurer leur protection et le respect de leurs droits. Les conclusions du Conseil comprennent également un appel invitant l'Ukraine à adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

En outre, une grande attention a été accordée à la nécessité d'une **coopération la plus efficace possible avec la Cour pénale internationale de La Haye (CPI)**, dont le procureur, immédiatement après le déclenchement de l'agression militaire de la Fédération de Russie en Ukraine, a ouvert une enquête sur d'éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Les États membres de l'UE coordonnent leur approche et les possibilités de soutien financier aux activités de la CPI, ainsi que les options d'envoi des experts qui pourraient travailler à la CPI dans l'intérêt d'une enquête rapide et efficace. Un rôle important dans la coopération entre la CPI et le CS UE est joué et sera joué par Eurojust qui coordonne également l'enquête nationale sur les crimes de guerre commis en Ukraine ouverte dans les 14 CS de l'UE. En suivant, une Équipe commune d'enquête (ECE) a été créée au sein d'Eurojust afin de coordonner les enquêtes nationales de CS UE, incluant la sécurisation et le partage des preuves. Un procureur de liaison du bureau du procureur général d'Ukraine travaille également au sein d'Eurojust, par l'intermédiaire duquel Eurojust coordonne l'approche des autorités judiciaires de la CS UE et de l'Ukraine.



Une coopération étroite s'est également établie avec Europol ainsi qu'avec le réseau de l'UE pour les enquêtes sur les génocides et les crimes de guerre, qui dispose d'une expertise et d'un réseau d'experts dans le domaine concerné.

Eurojust est actuellement en train de créer l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du règlement (UE) 2022/838 sur la préservation, l'analyse et la conservation, au sein d'Eurojust, des éléments de preuve relatifs aux génocides, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et aux infractions pénales connexes, adopté pendant de la Présidence tchèque. En septembre 2022, Eurojust, le Réseau d'enquête sur le génocide et le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale ont publié des **orientations à l'intention des organisations de la société civile pour lutter contre l'impunité**, en s'appuyant sur l'expertise du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, Eurojust, le Réseau d'investigation des génocides, les organisations de la société civile, les procureurs nationaux ainsi que les partenaires internationaux. En réponse à l'augmentation de la charge de travail, la Cour pénale internationale a reçu plus de 7 millions d'euros de soutien financier supplémentaire et divers États membres ont envoyé des experts à La Haye pour aider la CPI dans son volume important de travail.

Par l'intermédiaire des mesures intégrées de réponse politique à la crise de l'UE, la Présidence a également contribué à la **coordination du soutien médico-légal aux autorités ukrainiennes** dans la collecte de preuves de crimes internationaux. Les États membres ont été invités à continuer de contribuer activement aux enquêtes sur les crimes internationaux.

Au cours de la Présidence tchèque, une décision unanime a été prise de proroger l'article 83, paragraphe 1, du **traité sur le fonctionnement de l'UE aux violations des mesures restrictives de l'Union (sanctions)**. Son adoption à l'unanimité a eu lieu le 28 novembre 2022. Le 2 décembre 2022, sur la base de cette prorogation, la Commission a ensuite présenté une proposition de directive relative à la définition des infractions pénales et des sanctions applicables en cas de violation des mesures restrictives de l'Union. La Présidence a organisé une audition sur cette proposition le 13 décembre 2022, au cours de laquelle la proposition de la Commission a été présentée et la première lecture a été faite.

La proposition de **directive relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs**, qui devrait remplacer plusieurs actes existants de l'UE et approfondir le degré d'harmonisation dans le domaine du recouvrement des avoirs liés à des activités criminelles, a été fortement discutée au cours de la Présidence tchèque. La première lecture de la proposition s'est achevée et les deux textes de révision ont été présentés simultanément par la Présidence. La Présidence a principalement traité des chapitres sur la saisie et la confiscation, la gestion des biens et les garanties procédurales. Certaines sous-questions ont également été débattues lors de la réunion du CATS et du Conseil JAI au mois de décembre. La Présidence tchèque a également participé au dernier texte



révisé incluant l'intégralité de la directive qui sera discuté en janvier au cours de la Présidence suédoise afin de maintenir la continuité de la discussion.

La République tchèque a achevé l'examen de la proposition du règlement sur la **numérisation de la coopération judiciaire** et l'accès à la justice dans les affaires civiles, commerciales et pénales transfrontalières, ainsi que la directive qui l'accompagne. Une approche générale de ces deux propositions a été adoptée lors du Conseil JAI au mois de décembre 2022.

Le règlement contient des dispositions pour **garantir des moyens de communication électroniques efficaces pour la coopération judiciaire des autorités compétentes dans les affaires transfrontalières**, ainsi que sur l'utilisation volontaire de ces moyens électroniques par des personnes physiques et morales lors de la communication avec des tribunaux ou d'autres autorités compétentes. En outre, il sera possible pour les parties de participer aux négociations dans les procédures transfrontalières par vidéoconférence. Le règlement introduit un point d'accès électronique européen en modifiant la solution déjà développée, e-Codex. Cela aboutira à la création d'une plateforme de communication électronique entre les autorités et les personnes concernées. Le paquet de numérisation comprend également une directive connexe qui modifie les réglementations existantes sur la coopération judiciaire en matière civile, commerciale et pénale. Une approche générale de cette proposition a également été adoptée lors du Conseil JAI de décembre.

Pour les deux autres propositions du paquet « numérisation », à savoir une proposition de règlement établissant une plateforme de **coopération et de soutien au fonctionnement des équipes communes d'enquête**, qui vise à garantir que les membres et les participants des équipes communes d'enquête puissent plus facilement et en toute sécurité communiquer et partager les informations et les preuves recueillies au cours des travaux de l'équipe commune d'enquête, ainsi qu'une proposition de règlement concernant **l'échange électronique d'informations numériques dans les affaires de terrorisme** a été convenu avec le Parlement européen lors du deuxième trilogue politique en décembre 2022.

En ce qui concerne le **paquet législatif relatif aux preuves électroniques**, à savoir la proposition de règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale et la proposition de directive relative à la désignation de représentants légaux aux fins de la collecte de preuves en matière pénale, visant à adapter les mécanismes de coopération judiciaire au contexte numérique en instituant des injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en cas de délit en ligne de dimension transfrontière, la Présidence tchèque a poursuivi les négociations et organisé plusieurs réunions techniques avec le Parlement européen, la Commission et les États membres. Le 29 novembre 2022, le dernier trilogue politique sur ces propositions a eu lieu, au cours



duquel un accord politique de compromis préliminaire a été conclu sur la plupart des textes juridiques des deux propositions, incluant les questions fondamentales encore ouvertes, bien que partiellement conditionnées à l'issue d'autres et des travaux de finalisation au niveau technique. L'accord politique complet a été transmis aux États membres pour approbation et adoption du texte final lors de la réunion du Coreper du 20 décembre.

La Présidence tchèque considère la **protection de l'environnement** comme l'une de ses plus hautes priorités dans le domaine de la justice et perçoit l'importance irremplaçable du droit pénal pour sa protection contre les conséquences des actes illégaux les plus graves qui menacent ou endommagent l'environnement. Le projet de la directive pertinente est très complexe, il met à jour l'existant et établit de nouveaux crimes contre l'environnement, en comparaison avec les directives précédentes, il s'accompagne également de l'harmonisation des types et des montants des peines. Il comprend aussi des dispositions sur la saisie et la confiscation, exige la protection des lanceurs d'alerte de cette activité criminelle, autorise l'utilisation d'outils d'enquête que les États membres utilisent dans les enquêtes sur le crime organisé. Au Conseil, les négociations sur la proposition de la Présidence française ont été lancées en janvier 2022. Lors de la réunion du Conseil JAI du 9 juin 2022, une approche générale partielle a été atteinte sur les dispositions relatives aux infractions pénales. La Présidence tchèque a ensuite poursuivi les discussions techniques à partir de juillet 2022, en particulier sur la partie sanction et les dispositions (plus générales) suivantes. L'objectif de la Présidence tchèque était d'adopter une approche générale globale du projet de directive. Ceci a été réalisé le 9 décembre 2022 lors de la réunion du Conseil JAI.

À l'issue de la réunion du Conseil JAI de décembre, les **conclusions du Conseil sur le renforcement des capacités de lutte contre la cybercriminalité** ont également été adoptées.

La Présidence tchèque a mené une discussion détaillée sur le rapport sur la mise en œuvre de la CE concernant l'application de la directive sur la **protection consulaire des citoyens non représentés de l'Union dans les pays tiers** et à la fin de la présidence, elle a présenté un document retraçant les résultats de la discussion qui a fourni à la CE des lignes directrices pour la rédaction d'un amendement de cette directive.

L'une des priorités importantes de la Présidence tchèque dans le domaine de la justice était également l'**adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme**. Au niveau opérationnel du Conseil (GT FREMP), 8 réunions ont été consacrées à la question de l'adhésion. Au niveau du groupe « 46+1 » du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) à Strasbourg, un accord provisoire a été trouvé sur le texte de l'accord d'adhésion sur les questions relevant des paniers 1, 2 et 3. Au cours de la Présidence tchèque, un large consensus a également été atteint sur la forme de la déclaration interprétative dans le panier 4. Cependant, un accord unanime n'a pas été atteint dans ce



domaine. La Présidence tchèque a également progressé dans la préparation du projet de règles internes au sein de l'UE qui visent à refléter l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme au sein de l'Union. Les représentants des gouvernements représentant les États membres de l'UE ont également participé à la discussion sur les règles internes devant la Cour européenne des droits de l'homme et le comité établi en vertu de l'article 255 du TFUE.

Affaires intérieures

Toujours dans le domaine des affaires intérieures, l'un des thèmes fondamentaux de la Présidence tchèque est devenu la **solution aux effets de la guerre en Ukraine, tant sur la migration et la sécurité que sur la dimension extérieure**. La priorité sans équivoque accordée à ce sujet par les pays membres et les institutions de l'UE a été confirmée lors d'une réunion informelle des ministres de l'intérieur le 11 juillet 2022 à Prague, en présence des ministres de l'intérieur d'Ukraine et de Moldavie. En marge de cette réunion ministérielle, **l'UE a lancé la plateforme de soutien à la sécurité intérieure et à la gestion des frontières en Moldavie** qui est devenu une plate-forme clé pour la coopération opérationnelle entre l'UE et la Moldavie dans ce domaine. En ce qui concerne l'évolution du conflit avec des attaques dirigées contre l'énergie ukrainienne et d'autres infrastructures clés, ainsi que dans la perspective de l'hiver qui approchait, la Présidence tchèque s'est consacrée intensivement aux préparatifs d'un éventuel nouvel afflux de réfugiés d'Ukraine vers l'UE. Une attention tout aussi importante a été accordée aux **implications de sécurité** de la guerre en Ukraine, notamment en ce qui concerne les risques accrus de trafic de migrants, de traite des êtres humains, de commerce illégal d'armes et d'autres marchandises de nature stratégique, de terrorisme ainsi que d'autres formes connexes d'actes criminels graves. Ces sujets ont également été abordés lors de la mission menée avec succès à Kyiv le 27 septembre 2022 sous la direction du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, à laquelle a également participé un représentant de la Présidence tchèque.

Un succès significatif de la Présidence tchèque est l'approbation de la décision relative à la **non-acceptation des documents de voyage russes délivrés dans les territoires étrangers occupés** lors du Conseil JAI de décembre 2022. Cette décision était une réponse à la pratique de la Russie consistant à délivrer des passeports internationaux russes aux résidents des régions occupées. Les États membres ont pour la première fois décidé d'avancer ensemble dans le domaine de la reconnaissance des documents de voyage et, par une disposition législative contraignante, ont exprimé leur attitude négative à l'égard des pratiques que la Russie applique non seulement dans les territoires ukrainiens occupés, mais aussi dans les territoires séparatistes de Géorgie. En adoptant et en mettant en œuvre cette décision, l'Union envoie un signal politique clair et fort à la Russie qu'une telle ligne de conduite ne sera pas tolérée.



La Présidence tchèque a entamé des discussions sur la proposition de règlement établissant des **règles visant à prévenir et à combattre les abus sexuels sur les enfants**. L'ensemble du texte du projet de règlement a été discuté au niveau opérationnel. Le rapport sur l'évolution du projet a permis d'identifier les domaines clés pour de nouvelles négociations au cours de la Présidence suédoise.

Dans le domaine de la rationalisation de la coopération policière, la Présidence tchèque a entamé et achevé un trilogue sur la **proposition de directive relative à l'échange d'informations** entre les autorités répressives des États membres, qui a été soumise dans le cadre du Code de coopération policière de l'UE. La réalisation des objectifs de l'Union a été discutée dans le domaine de **la lutte contre la criminalité organisée et les actes criminels graves ou la lutte contre le terrorisme**, y compris dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine.

Dans le domaine des infrastructures critiques, la Présidence tchèque a réussi à boucler la discussion du projet de **directive sur la résilience des entités critiques** (REC) qui a finalement été approuvé par le Conseil JAI, le 8 décembre 2022. En réponse au sabotage des gazoducs Nord Stream et en lien avec les nouveaux risques induits par l'agression russe contre l'Ukraine, la Présidence tchèque a également présenté un projet de **recommandation du Conseil sur une approche coordonnée de l'Union pour renforcer la résilience des infrastructures critiques**. L'objectif de la recommandation est d'accélérer les travaux préparatoires à la mise en œuvre des obligations découlant de la directive REC et de la directive sur la cybersécurité (NIS 2) et d'accroître la protection des infrastructures critiques dans l'UE, en se concentrant sur les secteurs clés. La Présidence tchèque a réussi à négocier la formulation finale de compromis de cette recommandation qui a été adoptée par le Conseil JAI le 8 décembre 2022.

Un autre succès de la Présidence tchèque est l'approbation des conclusions du Conseil concernant la prévention et la lutte contre l'utilisation de la pyrotechnie dans les zones réservées aux spectateurs des stades de football et autres enceintes sportives, ainsi que les conclusions du Conseil sur la vision de l'Espace médico-légal européen 2.0 (EFSA 2.0).

La Présidence tchèque a également joué un rôle clé dans le dossier de l'extension de l'espace Schengen. **Une réalisation importante est la décision positive du Conseil JAI du 8 décembre 2022 dans le cas de la Croatie, qui conduira à la suppression des contrôles aux frontières terrestres intérieures à partir du 1^{er} janvier 2023**. En ce qui concerne la Bulgarie et la Roumanie, le travail assidu de la Présidence tchèque a apporté des progrès significatifs et ouvert la voie à la pleine implication des deux pays dans l'espace Schengen dans un avenir proche.

Dans le domaine de la protection des frontières, les réalisations importantes comprennent également l'approbation des conclusions du **Conseil sur la politique stratégique pluriannuelle pour la gestion européenne intégrée des frontières** ainsi que **l'achèvement du premier cycle du Conseil Schengen**. Lors d'une réunion



informelle des ministres de l'intérieur à Prague, un nouveau calendrier pour l'achèvement du projet sur **l'interopérabilité des systèmes d'information à grande échelle** au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice a été convenu. Lors du Conseil JAI du mois de décembre a prévu une **nouvelle date pour le lancement du système d'information Schengen révisé qui devrait avoir lieu en mars 2023**. Dans ce domaine, la Présidence tchèque a coopéré étroitement et intensivement avec l'agence eu-LISA et la Commission dans le but de respecter l'échéance pour l'achèvement de l'interopérabilité d'ici la fin de 2023. Un grand succès de la Présidence tchèque est également le lancement et **l'achèvement de la première lecture de la proposition sur la numérisation du processus de visa**, sur laquelle la Présidence tchèque a également travaillé étroitement et intensivement avec l'agence eu-LISA et la Commission. Lors de la réunion d'octobre, le Conseil JAI a aussi adopté la **décision de signer un accord sur la coopération en matière de gestion des frontières entre Frontex et la Macédoine du Nord**. La possibilité de mener des opérations conjointes et le déploiement d'experts de l'agence dans ce pays vise à contribuer à renforcer davantage la protection des frontières extérieures.

Dans le domaine de la **migration, la Présidence tchèque a accordé une attention particulière à la dimension** externe, conformément à l'approche dite « *whole-of-route approach* ». En raison de l'augmentation générale des flux migratoires illégaux vers l'UE, la Présidence tchèque a convoqué une **réunion extraordinaire du Conseil JAI** à Bruxelles au mois de novembre 2022. En se basant sur l'évaluation de la situation sur tous les trajets migratoires, les ministres de l'intérieur se sont mis d'accord sur la nécessité d'approfondir davantage la coopération dans la dimension extérieure de la migration. Le **plan d'action pour la route de la Méditerranée centrale** a ainsi été initié et élaboré par la Commission. Lors de la réunion ordinaire de décembre, le Conseil JAI est revenu sur le sujet. A cette occasion, la Commission a présenté un deuxième **plan d'action, cette fois pour les Balkans occidentaux**. Compte tenu de la situation sur la route migratoire des Balkans occidentaux, la migration est également devenue le thème principal de la **réunion ministérielle UE-Balkans occidentaux**, au cours de laquelle des engagements importants ont été pris par les pays partenaires dans le domaine de l'harmonisation des politiques en matière de visas et du renforcement de la prévention de la migration illégale vers l'UE. Concernant le Cadre Opérationnel de Coordination pour la Dimension Externe des Migrations (MOCADDEM), la Présidence tchèque s'est consacrée à la **mise en œuvre et à l'élaboration de plans d'actions de coopération avec les pays tiers clés** et à la problématique de l'instrumentalisation des migrations. **Dans le domaine des retours, la Présidence tchèque a réussi à obtenir un soutien pour une proposition visant à améliorer l'efficacité du processus en vertu de l'article 25a du code des visas** qui représente un levier de visa envers les pays tiers qui ne coopèrent pas aux retours. Cette étape s'est reflétée positivement dans l'accélération de ce processus déjà à la fin de la présidence, lorsque la Commission, malgré les retards annoncés, a proposé de durcir les mesures en matière de visas contre la Gambie et d'introduire de nouvelles mesures



contre le Sénégal, et a à la fois publié un rapport sur la coopération en matière de coopération de réadmission des pays tiers en 2021. En octobre 2022, une **conférence ministérielle de Processus de Prague** sous la Présidence tchèque a eu lieu, dont le résultat est une déclaration politique et un plan d'action façonnant la coopération dans le cadre de ce dialogue pour les cinq prochaines années. La République tchèque a ainsi poursuivi sa première présidence du Conseil de l'UE du 2009, lorsque les dialogues concernant la migration entre les pays de l'UE/Schengen, le Partenariat oriental, les Balkans occidentaux, l'Asie centrale et la Turquie ont été entamés.

En ce qui concerne la **dimension interne de la migration**, la Présidence tchèque a poursuivi l'approche graduelle de la réforme de la politique d'asile et migratoire initiée par la Présidence française. La Présidence tchèque a mis en place un **concept visant à saisir le mécanisme de solidarité et à l'équilibrer dans le domaine de la responsabilité** qui repose sur le volontariat. Ce concept a été présenté au Conseil JAI qui s'est tenu en décembre 2022, à la suite des discussions approfondies au niveau technique et stratégique. **Les ministres ont approuvé les résultats des travaux de la Présidence tchèque et le concept servira ainsi de base pour les discussions concernant les propositions législatives dans ce domaine lors de la Présidence suédoise.** La Présidence tchèque a également réussi à parvenir à un accord sur la procédure de négociation avec le Parlement européen, ouvrant ainsi la possibilité de lancer des trilogues sur cinq propositions législatives (à savoir le règlement Eurodac, le règlement de filtrage, le règlement de qualification, la directive accueil et le cadre de réinstallation). La Présidence tchèque a entamé des négociations avec le PE sur la proposition de règlement Eurodac et est parvenue à une confirmation préliminaire de l'accord sur les propositions de règlement de qualification, le cadre de réinstallation et la directive accueil. Ces accords ont été salués au comité Coreper le 20 décembre 2022, les textes des propositions en question étant disponibles pour la prochaine phase des négociations sur la réforme complète de l'asile. Ce résultat peut être qualifié de significatif, car il s'agit de **la plus grande avancée dans les négociations depuis la présentation du paquet pour la réforme du régime d'asile européen commun** faite en 2016, soit le Pacte sur la migration et l'asile présenté en 2020. Dans le cadre de l'approche graduelle, la Présidence tchèque a de nouveau ouvert les discussions sur la **proposition de la procédure d'asile** en tant que l'un des piliers de la responsabilité dans les questions de l'asile. Lors de la réunion du Coreper le 20 décembre, une approche générale partielle du Conseil a été approuvée concernant les articles concernés par un consensus existant. La Présidence tchèque a également mené des négociations, au niveau opérationnel, sur la **proposition du Règlement sur l'instrumentalisation dans le domaine de la migration** qui peut ainsi être approfondi au cours de la Présidence suédoise. Lors de la dernière réunion du groupe de travail « asile » du 20 décembre 2022, la Présidence tchèque a réussi à terminer la première lecture de la **proposition du règlement sur la solution des situations de crise et de la force majeure dans le domaine de la migration et de l'asile.** La Présidence tchèque a également entamé des discussions sur les propositions soumises



dans le cadre du paquet sur la migration légale et a organisé, et non seulement sur ce thème, la **conférence annuelle du réseau européen de migration qui s'est concentré sur la migration de travail**.

Les négociations se sont également poursuivies sur les propositions relatives à la politique des visas. Lors d'une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Prague, il a été décidé de **suspendre l'accord sur la simplification des relations en matière de visas avec la Fédération de Russie** qui facilitait fondamentalement l'obtention de visas Schengen pour les citoyens russes. La Présidence tchèque a également réussi à **relancer le dialogue sur la suppression de l'obligation de visa pour les citoyens du Kosovo** et à obtenir l'adoption de la position du Conseil sur la proposition pertinente avec un accord de la part du Parlement européen lors du trilogue.

La principale priorité dans le domaine de la politique en matière de toxicomanie était l'adoption des conclusions du Conseil sur une **politique en matière de drogue fondée sur les droits de l'homme et des fondements scientifiques**. Les **dialogues avec les pays tiers** sont devenus d'autres priorités dans le domaine concerné. En juillet 2022, le dialogue avec l'Asie centrale a été rouvert après une mise en attente de quelques années. Ce dialogue a reçu un écho très positif tant au niveau européen qu'international.

Au cours de la Présidence tchèque, des dialogues ont également eu lieu avec les États-Unis, la Chine, la société civile et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que les négociations du groupe de Dublin. L'ordre du jour de la Commission des stupéfiants de l'ONU à Vienne (CND) figurait également parmi les priorités de la Présidence tchèque. Concernant cette problématique, la Présidence tchèque a préparé une **déclaration sur le thème du soutien des droits de l'homme dans la politique des drogues et leur conformité avec les conventions internationales sur les drogues**. Ces déclarations ont ensuite été présentées par la délégation de l'UE à Vienne en septembre 2022 lors des Discussions thématiques de la CND. Parmi les autres priorités de la Présidence tchèque dans le domaine de la politique en matière de drogue figuraient des **discussions sur le thème des drogues synthétiques, en particulier la méthamphétamine**. En novembre 2022, la Présidence tchèque a présenté une synthèse des discussions qui ont eu lieu sur cette problématique au niveau du groupe de travail du Conseil au cours des six derniers mois. Le document résultant aborde ce phénomène à la fois du point de vue du traitement et de l'application de la loi.

Conseil de l'agriculture et de la pêche (AGRIPECHE)

Le plus grand défi multisectoriel de la Présidence tchèque dans le cadre de la formation du Conseil AGRIPÉCHE était **l'impact de l'agression russe contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire dans le contexte de la situation sur les marchés des matières premières**. Les sujets concernaient en particulier les problèmes de restrictions à l'exportation de produits ukrainiens, le fonctionnement des routes d'exportation



alternatives dans l'UE : les « couloirs de solidarité », les solutions concernant la perméabilité des routes commerciales à travers la mer Noire et la disponibilité des engrais pour les agriculteurs européens. Plus précisément, le rôle de l'agriculture et de l'alimentation de l'UE dans la production alimentaire mondiale durable a été discuté avec la participation vidéo du ministre ukrainien de la Politique agricole et de l'alimentation et la participation en personne des ministres de l'agriculture de Géorgie et de Moldavie à la réunion informelle du Conseil AGRPECHE à Prague le 16 septembre 2022. La discussion sur la situation en Ukraine, cette fois en mettant l'accent sur les défis actuels liés au stockage et à l'exportation compliqués des récoltes, a également été inscrite de manière opérationnelle à l'ordre du jour de la réunion formelle du Conseil AGRPECHE du 26 septembre 2022, à laquelle le ministre ukrainien était présent en personne. La situation sur les marchés des produits premiers et le domaine de la sécurité alimentaire de l'UE et des pays tiers ont également été des points discutés au cours de toutes les réunions ministérielles pendant la Présidence tchèque. Ces problématiques ont été par la suite abordées dans le débat ministériel sur les questions liées au commerce international.

Toujours en ce qui concerne les priorités politiques dans le domaine de l'agriculture, des trilogues techniques et politiques intensifs sur la **proposition législative de règlement sur les matières premières et les produits liés à la déforestation et à la dégradation des forêts** ont été lancés immédiatement après que le Parlement européen a approuvé sa position le 13 septembre 2022. Le règlement établit des règles de diligence raisonnable pour tous les opérateurs économiques et négociants qui introduisent et fournissent sur le marché de l'UE ou exportent des produits sélectionnés à partir de 7 produits premiers (huile de palme, viande bovine, bois, café, cacao, caoutchouc et soja). Lesdits produits fournis ou exportés du marché européen ne doivent pas provenir de chaînes d'approvisionnement liées à la déforestation après le 31 décembre 2020. Dans le cadre du trilogue politique du 5 et 6 décembre 2022, il a été possible de parvenir à un accord politique au-delà des ambitions affichées, dont le contenu est très proche de l'approche générale du Conseil. L'accord a été approuvé par le Coreper le 21 décembre 2022.

La Présidence tchèque a également abordé un certain nombre de sujets liés à la mise en œuvre de la **Nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts jusqu'en 2030**, hormis une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la stratégie par la Commission, la discussion a également porté sur la proposition législative attendue relative à la surveillance des forêts dans l'UE et sur le statut et le fonctionnement du Comité permanent des forêts.

Dans l'intérêt du renforcement de la sécurité alimentaire, entre autres, des **conclusions du Conseil sur les nouvelles orientations stratégiques de l'UE pour l'aquaculture** ont été formulées et approuvées lors du Conseil AGRPECHE en juillet 2022. Les conclusions du Conseil visent à renforcer le rôle durable de l'aquaculture d'eau douce et marine et à accroître la compétitivité de ses produits par rapport aux pays tiers. En octobre 2022, le Conseil est parvenu à un accord sur les **quotas de pêche pour la mer Baltique** qui est conforme avec les avis scientifiques et respecte les règles fixées pour la zone. Les



trilogues techniques et politiques sur le règlement de contrôle des pêches se poursuivront pendant la Présidence suédoise, bien que la Présidence tchèque a fait des progrès considérables dans les négociations. Il reste à finir les discussions sur le paquet de dispositions politiquement sensibles qui a déjà été préparé et partiellement négocié lors du dernier trilogue politique au cours de la Présidence tchèque en novembre dernier. Dans le cadre du trilogue politique qui a eu lieu le 29 septembre 2022, un accord préliminaire a été conclu sur un règlement relatif à l'accès des navires de pêche aux eaux et aux ressources de l'UE. Dans l'intérêt d'une négociation rapide des principaux quotas de pêche pour 2023 (ou 2023 et 2024), des **consultations sur les droits de pêche avec le Royaume-Uni, le Royaume de Norvège et les États côtiers** ont déjà été inscrites à l'ordre du jour du Conseil AGRIPÉCHE de septembre. Lors du Conseil AGRIPÉCHE de décembre, deux accords politiques ont ensuite été conclus sur un **règlement pour les principaux droits de pêche** dans les eaux de l'UE et certaines eaux non européennes pour 2023 et dans le cas des espèces de poissons d'eau profonde pour 2023 et 2024, ainsi que sur un **règlement sur les droits de pêche pour la Méditerranée et la mer Noire** pour 2023.

L'un des sujets clés de la production agricole et alimentaire durable dans l'UE a été la discussion du nouveau projet de **règlement sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires (pesticides)**. Dans le cadre des discussions intensives de cette proposition complexe, un soutien suffisant des États membres a été trouvé pour la préparation de la **décision du Conseil** qui a été approuvée lors du Conseil du mois de décembre 2022, avec une demande d'**effectuer une étude** complétant l'étude d'impact actuelle de la proposition par la Commission européenne a été formulée afin que les États membres disposent d'informations suffisantes sur la **proposition d'impact à long terme pour la production agricole** et la sécurité alimentaire dans l'UE. En réponse à la discussion sur l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les zones sensibles, la Présidence tchèque a préparé un projet de révision de la réglementation pertinente afin de stimuler la discussion ultérieure. Le texte de compromis a ensuite été approuvé le 21 décembre 2022 lors de la réunion du Coreper. L'approbation par le Conseil est prévue au cours du premier semestre 2023.

Dans le domaine de la **santé des végétaux**, la Présidence tchèque a mené des discussions sur la question d'une plus grande influence de l'UE sur les événements phytosanitaires dans les régions européennes et méditerranéennes et a coordonné la préparation de plans d'urgence contre les ravageurs prioritaires des plantes.

Lors de la réunion de septembre du Conseil AGRIPÉCHE, la Présidence tchèque a organisé un déjeuner de travail des ministres dans le but d'une discussion politique informelle sur la situation actuelle et les alternatives préférées possibles avant même la publication effective du projet de révision des **règles d'étiquetage alimentaire et d'information des consommateurs**, qui est attendu pour le premier semestre 2023. Parallèlement, une



conférence d'experts sur le sujet a eu lieu à Bruxelles le 10 novembre 2022, dont les résultats ont été présentés lors de la réunion de décembre du Conseil AGRIFEPE.

Également grâce à des discussions bien choisies et à des appels de la Présidence tchèque lancés à la Commission européenne, tous les plans stratégiques nationaux de la politique agricole commune (PAC) ont été approuvés afin que, selon le plan initial, tous les États membres de l'UE puissent procéder à la mise en œuvre de la nouvelle PAC à compter du 1er janvier 2023 et remplissant leurs objectifs.

Parmi les propositions législatives déjà soumises, la Présidence tchèque s'est également concentrée notamment sur le nouveau **règlement relatif aux indications géographiques** de l'UE pour le vin, les spiritueux et les produits agricoles et aux régimes de qualité. Au cours de la Présidence tchèque, les chapitres liés aux indications géographiques ont été discutés, incluant également le rôle de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), pour lequel un rapport d'avancement a été préparé et présenté au Conseil AGRIFEPE au mois de décembre 2022.

Le projet de règlement relatif au **passage à un réseau de données sur la durabilité agricole** (FSDN) a été discuté au niveau des experts et une partie du texte révisé a été présentée aux États membres. Dans le domaine des statistiques agricoles, la Présidence tchèque a également finalisé l'adoption formelle du **règlement relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles** (SAIO). De plus, les projets de conclusions du Conseil sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne concernant le développement rural, la fraude dans la politique agricole commune et l'utilisation des données dans l'agriculture, qui ont été approuvés lors des réunions du Conseil de novembre et de décembre 2022, ont été examinés au niveau des experts.

Dans le domaine de la **santé animale**, une conférence ministérielle de haut niveau sur la peste porcine africaine (PPA) s'est tenue le 27 septembre 2022, au cours de laquelle a été abordé, entre autres, le sujet complexe du développement de vaccins. Un séminaire a également été consacré à la PPA dans le cadre de la réunion informelle du groupe de travail des chefs des services vétérinaires (CVO) du 28 septembre 2022, visant à partager les expériences des États membres pour limiter cette maladie en cours de propagation. Les résultats publiés du séminaire, résumant les recommandations pratiques sur l'atténuation des PPA, seront également utilisés dans la révision des recommandations actuelles de l'UE. La Présidence tchèque a poursuivi la mise en œuvre des conclusions du Conseil sur l'atténuation de l'influenza aviaire hautement pathogène. Une attention particulière a également été accordée à la prochaine révision de la législation européenne existante sur le **bien-être animal**. Les rapports scientifiques de l'EFSA publiés lors de la Présidence tchèque sur des domaines sélectionnés des problématiques données, l'évaluation des réglementations pertinentes par la CE (Fitness Check) et surtout leur prochaine révision ont été largement discutés au niveau opérationnel également lors de la réunion de décembre 2022 du Conseil AGRIFEPE.



Concernant un autre domaine clé de la production agricole et alimentaire durable, la question de l'**utilisation durable des antimicrobiens en médecine vétérinaire**, la Présidence tchèque au niveau du groupe de travail a abordé les questions liées au système de collecte de données nouvellement introduit sur les ventes et l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux.

Dans une enquête initiée par la Présidence tchèque, les États membres ont convenu de la nécessité d'accorder une attention particulière à la fiabilité, à la qualité et à la comparabilité des données, à la représentation de la République tchèque dans les formations préparatoires compte tenu du caractère multidisciplinaire de la question, et ont souligné un certain nombre de problèmes non résolus. La Présidence tchèque a également reçue un grand soutien de la République tchèque lors de la cartographie de ses attitudes par rapport à l'état actuel de la réglementation établissant des **règles d'hygiène spéciales pour les aliments d'origine animale**. L'enquête a montré un niveau élevé de conformité de la République tchèque sur certains points et a identifié nombreuses d'initiatives pour améliorer davantage cette réglementation.

Dans le domaine des **négociations internationales**, la Présidence tchèque a dirigé la préparation des positions communes de l'UE pour les réunions du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Comité pour la sécurité alimentaire mondiale et des comités techniques de la FAO, où la question de la l'agression contre l'Ukraine et la réponse internationale coordonnée à cette dernière ont fait l'objet de discussions approfondies dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale, de la production de produits premiers et de denrées alimentaires, du commerce international, de la foresterie et de la pêche. 20 nouveaux standards et normes alimentaires ont été approuvés dans le cadre du Codex Alimentarius. Le Comité des forêts de la FAO a abordé la relation entre l'expansion agricole et la déforestation et le Résumé de La Situation des forêts du monde 2022.

Ensuite, une réunion de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) a également été organisée au cours de laquelle 35 résolutions ont été adoptées, le Conseil de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP) ou encore la 9^e réunion du Comité de Pilotage du Traité International sur ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA), lors desquelles 17 résolutions ont été adoptées. Cependant, la coordination en ce qui concerne les relations avec la Russie a également eu lieu dans les négociations internationales qui ne font généralement pas l'objet de préparations conjointes par les États membres de l'UE (par exemple, Forest Europe ou le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE-ONU).



Conseil pour la compétitivité (COMPET)

Marché intérieur et industrie

Conformément aux priorités politiques, l'objectif principal de la Présidence tchèque dans le domaine du marché intérieur et de l'industrie était de **renforcer l'autonomie stratégique ouverte et la résilience** dans le contexte des crises en cours ou récentes, en particulier la pandémie de covid, l'invasion russe de l'Ukraine et des prix élevés de l'énergie. La Présidence s'est ainsi concentrée sur la sécurisation des matières premières, des pièces et des produits stratégiques pour le marché intérieur de l'UE et, traditionnellement, sur la suppression des obstacles sur le marché, ce qui est une priorité tchèque à long terme.

En termes de renforcement de la résilience du marché intérieur, la publication de la proposition législative relative à **l'instrument d'urgence pour le marché intérieur (IUMU)** le 19 septembre 2022 a été particulièrement significative au cours de la Présidence. Conformément à ses intentions, la Présidence tchèque a immédiatement entamé la discussion de ce projet de règlement au sein du groupe de travail. Le 29 septembre 2022, la Présidence a également consacré une partie de la réunion des ministres du Conseil pour la Compétitivité à ce sujet.

Pour la proposition sur **l'écoconception** des produits durables, la première lecture du texte a été réalisée au sein du groupe de travail. Parallèlement, le projet de règlement sur l'écoconception des produits durables a été discuté par les ministres au Conseil pour la Compétitivité en septembre ainsi qu'au Conseil Environnement en octobre et les États membres ont exprimé leur soutien dans ce sens.

La Présidence tchèque s'occupait également horizontalement de **l'application des règles du marché intérieur**, principalement dans le cadre du groupe de travail pour l'application des règles du marché intérieur (SMET). Ce groupe de travail est composé de représentants de la Commission et des États membres, et la République tchèque l'a coprésidé avec succès pendant sa présidence. Au cours de cette période, le groupe s'est concentré en particulier sur la suppression des barrières transfrontalières au marché intérieur de l'UE, en mettant l'accent sur le secteur des services jusqu'ici insuffisamment intégré. Le rapport d'activité du SMET pour la période 2021-2022 a été discuté lors de la réunion formelle des ministres de la compétitivité le 1^{er} décembre 2022. Dans le cadre de ce rapport publié en novembre, la Commission a présenté les résultats obtenus par les États membres de l'UE dans la suppression des obstacles sur le marché intérieur dans le cadre de projets pilotes. Parallèlement, elle s'est notamment concentrée sur l'accélération des projets dans le domaine des énergies renouvelables, la simplification du détachement



des travailleurs ou la suppression des charges administratives pour les professions réglementées.

Même en dehors du groupe de travail SMET, la Présidence s'est concentrée principalement sur le domaine des services sur le marché intérieur. Plusieurs événements ont été consacrés à ce titre, dont la réunion informelle du groupe de haut niveau sur la compétitivité et la croissance qui a eu lieu le 14 octobre 2022. Le thème du marché intérieur a également été abordé plus largement lors de la **réunion informelle des ministres de la compétitivité de juillet** 2022 -qui s'est concentrée sur les opportunités et les menaces de la double transition pour les régions de l'UE étant en retard en matière de valeur ajoutée et d'innovation. A l'occasion du 30ème anniversaire de la création du marché intérieur, le 8 décembre 2022, la présidence tchèque a organisé une conférence de haut niveau à Prague en présence du Commissaire européen chargé du marché intérieur Thierry Breton et de la présidente de la Commission pour le marché intérieur et la protection des consommateurs du Parlement européen Anna Cavazzini, lors de laquelle les discussions ont porté sur des succès et des défis futurs de ce projet européen phare. Les conclusions de cette conférence seront suivies par la conférence de mai sur le marché intérieur qui sera organisée par la Présidence suédoise.

Le sujet de la sécurisation des matières premières et des composants clés était également un point important pour la Présidence. La Présidence tchèque a réussi à finaliser l'approche générale du projet de **règlement « Chips Act »** lors du Conseil pour la Compétitivité de décembre 2022. Par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne, la portée de la loi sur les puces électroniques dans la position du Conseil est nettement plus large. La définition de « premier du genre » a été élargie afin que le soutien au titre du Chips Act puisse être accordé au plus large éventail possible d'entités et couvrir les besoins des secteurs clés tout en maintenant un certain degré d'innovation. En outre, il sera désormais possible que le statut d'installation de fabrication intégrée et d'usine de semi-conducteurs ouverte de l'UE soit accordé, hormis une nouvelle, également à une installation déjà existante.

La Présidence a également organisé une conférence sur le thème de la **Sécurité des approvisionnements en matières premières en Europe** (*Raw Materials Security of Europe*), lors de laquelle elle a souligné l'importance de la coopération pour les matières premières avec les pays des Balkans occidentaux et l'Ukraine. Les discussions ont été portées sur la nécessité d'une coopération dans le domaine de matières premières avec les régions environnantes, la nécessité d'une nouvelle génération d'exploration géologique des parties les plus profondes de la croûte terrestre sur le continent européen et la nécessité de discuter de la possibilité d'introduire un système paneuropéen de réserves des ressources minérales critiques (CRM). Les conclusions de cette conférence peuvent servir de base, entre autres, à la prochaine loi de l'Union sur les matières premières stratégiques.



L'Agenda pour la **protection des consommateurs** relève également du Conseil pour la Compétitivité. En juillet 2022, la Présidence tchèque a obtenu un mandat de négociation avec le Parlement européen sur le projet de règlement relatif à la sécurité générale des produits. Le 19 septembre, des trilogues avec le Parlement européen ont été entamés. Le 28 novembre, la Présidence est parvenue à atteindre un accord politique provisoire entre le Parlement et le Conseil qui a été confirmé au Coreper le 21 décembre 2022. Les discussions se sont également poursuivies sur la proposition de directive relative au renforcement des droits dans la transition écologique. Lors du Conseil COMPET de décembre 2022, la Présidence a réussi à atteindre l'approbation du rapport d'avancement et le 7 décembre, un deuxième projet de directive de compromis a été présenté et discuté au sein du groupe de travail.

Dans le cadre des trilogues initiés par la Présidence tchèque sur le projet de **directive relative au crédit à la consommation**, il a été possible de parvenir à un accord politique avec le Parlement européen sur une solution de compromis. Dans le cas de la proposition de révision de la législation sur la fourniture de services financiers à distance (récemment intégrée dans la directive relative aux droits des consommateurs), la Présidence tchèque a réalisé des progrès dans les négociations, lorsqu'elle a préparé et discuté successivement quatre propositions de compromis au niveau du groupe de travail. La présidence a également organisé une réunion des ministres chargés de la protection des consommateurs en septembre dernier.

L'une des priorités de la Présidence tchèque était également le développement des activités de soutien aux **petites et moyennes entreprises** dans le contexte des défis actuels: hausse des prix de l'énergie, forte inflation, reprise post-pandémique et problèmes dans les chaînes d'approvisionnement. Fin novembre 2022, le Ministère de l'Industrie et du Commerce en coopération avec la Commission européenne ont organisé une conférence paneuropéenne de l'Assemblée européenne des PME à Prague, dont l'objectif principal était d'écouter les besoins des entrepreneurs des petites et moyennes entreprises et de discuter des possibilités de comment les soutenir. Les résultats de la conférence seront projetés notamment dans le cadre du paquet d'aide aux PME préparé par la Commission européenne. Parallèlement, dans le cadre de la conférence, la République tchèque a initié une réflexion sur la définition des petites et moyennes entreprises.

Dans le **domaine de l'harmonisation technique**, la Présidence tchèque a entamé des négociations avec le Parlement européen sur le projet de règlement sur les machines. Dans le cadre du troisième trilogue politique du 15 décembre 2022, la Présidence tchèque est parvenue à un accord politique préliminaire avec le Parlement européen. La Présidence tchèque a également continué à négocier la proposition du projet concernant les produits de construction et une discussion a été lancée sur les premiers projets d'amendements au texte. Dès le premier trilogue politique, la Présidence tchèque est parvenue à un accord politique avec le Parlement européen sur la proposition de modification du règlement relatif à la normalisation européenne et son adoption au niveau du Conseil.



Dans le domaine de la **propriété intellectuelle**, la Présidence est parvenue à une approche générale lors du Conseil COMPET du 1^{er} décembre 2022 concernant la proposition de règlement relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels. Le règlement améliorera la protection de ces produits au niveau de l'UE, encouragera l'innovation et l'investissement dans la production artisanale au sein de l'UE, aidant ainsi les artisans, en particulier les PME, à promouvoir et à protéger leur savoir-faire traditionnel et à développer le patrimoine culturel.

Dans le domaine de la **concurrence économique** sous la direction de la Présidence tchèque, le Conseil de l'UE a approuvé le texte du règlement relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur. L'objectif de la nouvelle législation est d'éliminer les avantages que les entreprises des pays tiers auraient pu avoir dans les marchés publics ou lors de la réalisation de fusions dans les pays de l'Union européenne. Ainsi, une concurrence loyale entre toutes les entreprises européennes et non-européennes opérant sur le marché intérieur devrait être garantie.

Le groupe de travail sur la compétitivité et la croissance au format pour le **tourisme** a traité de 2 priorités principales au cours de la Présidence tchèque: les conclusions du Conseil sur l'Agenda européen pour le tourisme 2030 et le projet de règlement CE sur la réglementation des locations à court terme (STR) publié le 7 novembre 2022. Le programme représente un plan pour le domaine du tourisme de haut niveau jusqu'en 2030 qui sera suivi par la Commission pour soutenir l'écosystème du tourisme en cours de transformation. Les conclusions du Conseil ont été approuvées pendant la Présidence tchèque lors du Conseil COMPET qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2022. En même temps, sous la direction de la Présidence tchèque, une discussion de la République tchèque a été ouverte sur le projet de règlement CE sur le STR qui sera poursuivi par la Présidence suédoise à partir de janvier 2023.

Concernant la **directive sur la diligence raisonnable des entreprises dans le domaine de la durabilité**, la Présidence tchèque a repris les délibérations en phase de première lecture dans le but d'essayer de parvenir à une approche générale. Au cours des négociations, des modifications importantes ont été apportées au texte de la proposition, visant principalement à clarifier les obligations imposées aux entreprises, à réduire la charge administrative et à clarifier le texte. Malgré d'importantes divergences de vues au sein du Conseil, un compromis a été trouvé entre les États membres et une approche générale a été atteinte lors du Conseil COMPET qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2022. Cela a envoyé un signal politique fort au Parlement européen qui devrait adopter une approche plus ambitieuse des obligations imposées aux entreprises.



Recherche et développement

Dans le domaine de la recherche, la Présidence tchèque s'est concentrée sur le **rôle des infrastructures de recherche** en tant que médiateurs de collectes de données uniques, des connaissances les plus avancées et des technologies et outils les plus poussés afin de renforcer la préparation ou la résistance de la société européenne face aux crises socio-économiques. Dans le domaine des infrastructures de recherche, la priorité de la Présidence tchèque était l'adoption des conclusions du Conseil de l'UE qui, entre autres, soulignent le rôle des infrastructures de recherche en tant que l'infrastructure critique de l'UE et leur rôle dans la résolution des problèmes majeurs sociaux et économiques, y compris la transformation verte et numérique de l'économie européenne.

Par ailleurs, il a été possible de publier le texte de la Déclaration de Brno sur le développement d'un écosystème mondial d'infrastructures de recherche à l'occasion de la Conférence internationale sur les infrastructures de recherche (ICRI) qui s'est tenue du 19 au 21 octobre 2022 à Brno.

Une autre priorité de la Présidence tchèque dans le domaine de la recherche était le thème des **synergies en matière de financement de la recherche et de l'innovation en Europe**, à savoir le financement synergique et cumulatif de projets provenant de sources européennes, nationales, régionales et privées. Une conférence sur cette priorité a été organisée au cours de la Présidence tchèque, et ce dernier a également été abordé lors de la réunion informelle des ministres européens de la recherche qui s'est tenue le 22 juillet 2022 à Prague. Ces débats ont abouti à la Déclaration de Prague sur les synergies dans le financement de la recherche et de l'innovation en Europe qui a été publiée en juillet.

Au cours de la Présidence tchèque, les **conclusions du Conseil de l'UE sur l'instrument de l'élargissement**, qui ont été préparées sur la base d'un rapport spécial de la Cour des comptes européenne, ont également été discutées. Le contenu de la discussion était la question si cet instrument pouvait contribuer à la réduction de l'écart d'innovation entre les États membres de l'UE réalisant de bonnes ou moins bonnes performances dans le domaine de la recherche et l'innovation. Les conclusions du Conseil de l'UE concernant l'instrument de l'élargissement ont été formellement approuvées par le Conseil de l'UE le 13 octobre dernier.

Dans le domaine de la recherche, les **conclusions du Conseil de l'UE sur le nouvel agenda** européen de l'innovation ont également été discutées sous la direction de la Présidence tchèque qui répond à la nécessité de renforcer davantage l'écosystème européen de l'innovation afin que l'UE devienne un leader mondial de l'innovation et fournisse des orientations politiques sur la manière d'atteindre cet objectif. Le texte des conclusions du Conseil de l'UE a été adopté lors de la réunion du Conseil pour la



Compétitivité de l'UE en formation des ministres responsables de la recherche le 2 décembre.

Espace

La principale priorité de la Présidence tchèque dans le domaine des activités spatiales était de réaliser un maximum de progrès dans les négociations du règlement sur le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée pour la période 2023-2027 (**Connectivité sécurisée, IRIS²**). La Présidence tchèque a entamé des négociations avec le PE sur cette proposition qui a abouti à un accord préliminaire sur un texte de compromis le 17 novembre 2022 lors du deuxième trilogue politique. La négociation rapide du texte de compromis était également essentielle pour la réunion du Conseil au niveau ministériel de l'ESA, qui s'est tenue à Paris les 22 et 23 novembre 2022, et au cours duquel des fonds ont été souscrits au programme optionnel ESA Secure Connectivity. Grâce à la négociation réussie de la Présidence tchèque, 650 millions d'euros ont été collectés dans la cadre du programme optionnel correspondant.

En ce qui concerne la priorité accordée à l'**utilisation des données des systèmes de satellites de l'UE**, des négociations politiques ont eu lieu lors de la réunion du Conseil Espace de l'UE, dont l'objectif était d'attirer l'attention sur la valeur réelle d'informations que contiennent ces données et services et de stimuler de nouvelles mesures pour permettre la meilleure utilisation de ces dernières. Plusieurs événements importants ont également eu lieu pendant la Présidence tchèque, à savoir la Semaine de l'espace de l'UE, qui s'est déroulée à Prague du 3 au 5 octobre 2022 en coopération avec la CE et l'EUSPA, et la Semaine de l'espace tchèque qui s'est principalement concentrée sur la coopération dans l'écosystème industriel spatial.

Conseil des transports, des télécommunications et de l'énergie (TTE)

Transport

La Présidence tchèque a remporté son premier succès dans le domaine du transport dès le début, car en très peu de temps, elle est parvenue à un accord sur un règlement qui a **aidé les citoyens ukrainiens dans la reconnaissance de leur permis de conduire au sein de l'UE**.

Les 20 et 21 octobre 2022, une réunion informelle des ministres des transports a eu lieu sur le thème du transport ferroviaire qui a mis l'accent sur la priorité sectorielle de la Présidence tchèque, la **connectivité des transports**. Le sujet est lié au développement des connexions à grande vitesse en tant que priorité nationale ciblant la forme de politique des transports de la République tchèque, qui trouve une réponse adéquate dans



la révision du RTE-T. Dans le même temps, il met l'accent sur les orientations établies par la stratégie de mobilité durable et intelligente du 2020. Les ministres ont mené leurs discussions sur le développement de lignes à grande vitesse dans différentes parties de l'Europe, y compris de l'orientation de nouveaux investissements financés par l'UE. Ils ont également discuté de l'inclusion de certaines nouvelles connexions du réseau de transport paneuropéen RTE-T et d'une meilleure connectivité ferroviaire globale en Europe. Lors de la réunion, les sujets actuels tels que les prix élevés de l'énergie et l'économie d'énergie associée dans les transports ainsi que les mesures visant à accroître l'attractivité et la fiabilité du transport ferroviaire et à améliorer la qualité des services ont été traités.

Une approche générale sur la révision du **règlement RTE-T** a été adoptée lors de la réunion du Conseil TTE du 5 décembre 2022. Le réseau RTE-T révisé assurera une meilleure connectivité des transports et permettra l'élimination des goulets d'étranglement. L'interopérabilité et le développement des liaisons ferroviaires à grande vitesse et le soutien à la compétitivité du transport ferroviaire sont également favorisés. D'un point de vue plus large en termes de la politique étrangère, l'élargissement des corridors de transport européens vers le territoire de l'Ukraine et de la Moldavie est également un succès, ce qui est en conformité avec les principales priorités politiques de la Présidence tchèque. Une grande importance est donnée également à l'adoption des **conclusions du Conseil sur les évolutions en cours dans le transport par voies navigables intérieures (NAIADES III)**, dont l'objectif est de souligner la contribution du transport par voie navigable dans le cadre du processus de décarbonisation des transports et dans le renforcement de son la résilience et la durabilité, constatant l'impact du changement climatique sur le secteur du transport par voie navigable, l'appel à éliminer les goulots d'étranglement sur le réseau des voies navigables, le besoin de motivation pour exercer une profession dans le domaine du transport par voie navigable et assurer un fonctionnement efficace.

La Présidence tchèque a également réalisé un avancement dans les parties de transport du paquet **Fit for 55**. Après que le Parlement européen a approuvé sa position sur le **projet de règlement relatif au déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (AFIR)**, les deux premiers trilogues et plusieurs négociations techniques ont eu lieu, permettant de parvenir à un accord préliminaire partiel sur un certain nombre de sujets.

Des trilogues ont également été lancés sur la **proposition de règlement sur l'utilisation de carburants renouvelables et bas-carbone dans le transport maritime (FuelEU Maritime)**, et deux trilogues politiques ont permis à faire avancer les discussions, notamment en ce qui concerne la problématique de la gestion.

La Présidence tchèque a des mérites dans le domaine du transport aérien, notamment concernant la **proposition de règlement relatif à l'instauration d'une égalité des**



conditions de concurrence pour un secteur du transport aérien durable (Refueleu Aviation), dans le cadre de laquelle plusieurs négociations techniques et trois trilogues ont eu lieu et des progrès significatifs dans les négociations ont été atteints. En outre, il a été possible de négocier un **projet de règlement dans le cadre de la procédure d'urgence concernant un allègement temporaire des règles d'utilisation des créneaux horaires dans les aéroports de l'Union européenne en raison de la situation épidémiologique ou d'une agression militaire**. La Présidence tchèque a finalement réussi à trouver un soutien unanime entre les États membres concernant le texte de compromis, dont la version finale a été précédée d'une divergence fondamentale à propos de certains éléments de la proposition entre le Conseil et le PE. Dans le transport aérien, la Présidence tchèque a également réussi à obtenir l'adoption d'une **décision sur la notification des exigences de compensation dans le cadre du programme CORSIA**, après avoir conclu un accord interinstitutionnel dans le cadre du trilogue avec le PE.

Un accord politique entre les institutions a également été conclu pendant la Présidence tchèque concernant la **directive relative aux prescriptions spécifiques de stabilité applicables aux navires rouliers à passagers**. Dans le cadre des discussions portant sur la **révision de la directive sur le cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport**, la Présidence tchèque a réussi à entamer des négociations avec le PE en trilogues.

Télécommunications

Dès les premières semaines des négociations avec le PE, la Présidence tchèque est parvenue à un accord sur la forme du **Programme politique de la décennie numérique 2030** (*Digital Decade Policy Programme*).

Lors de la réunion du Conseil des télécommunications TTE qui s'est tenue le 6 décembre 2022, les ministres ont confirmé à l'unanimité l'adoption d'une approche générale sur le projet de règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle, le **Règlement sur l'intelligence artificielle**, atteignant ainsi l'objectif fixé de la Présidence tchèque. La proposition représente les premières règles européennes dans le domaine de l'intelligence artificielle qui s'appuie sur la protection des utilisateurs contre les risques potentiels lors de l'utilisation des technologies d'IA.

La Présidence tchèque a également poursuivi les discussions sur la **révision du règlement e-IDAS** dans le but de trouver un accord entre les États membres dans le domaine de l'introduction d'une identité numérique européenne qui tente d'augmenter fondamentalement la disponibilité d'une identification électronique sécurisée et fiable à travers le « portefeuille d'identité numérique européen ». Une approche générale de cette proposition a été approuvée à l'unanimité lors de la réunion de décembre du Conseil des télécommunications TTE.



Dans le cadre du développement de l'économie des données, la Présidence tchèque a fait des progrès significatifs dans la négociation de la proposition du règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle, le « **Data Act** ». Lors du Conseil des télécommunications TTE de décembre 2022, un rapport d'avancement a été discuté et la Présidence tchèque a ensuite présenté le troisième texte de compromis de cette proposition aux États membres.

Parmi les priorités de la Présidence tchèque figurait également l'adoption des **conclusions visant à renforcer la sécurité des chaînes d'approvisionnement des TIC**. Ces conclusions visent à suggérer l'utilisation efficace de tous les outils pertinents disponibles pour accroître la sécurité des chaînes d'approvisionnement des TIC et, le cas échéant, à proposer la création de nouveaux outils. Les conclusions ont été approuvées par le Conseil le 17 octobre 2022.

Le 15 septembre 2022, la CE a publié le projet de règlement tant attendu sur les exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits contenant des éléments numériques, **Cybersecurity Act**. Lors du Conseil TTE pour les télécommunications de décembre 2022, un rapport d'avancement a été présenté et la Présidence tchèque a préparé un texte de compromis partiel sur cette proposition qui concerne le champ d'application du règlement et l'article sur la libre circulation.

Dans le cadre des négociations avec le PE et la CE, la Présidence tchèque est parvenue à un accord final sur une **Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique**, qui a été signée au plus haut niveau politique en marge de Conseil européen le 15 décembre 2022.

Énergétique

Le travail de la Présidence tchèque dans le domaine de l'énergie a été très significativement affecté par les effets de l'invasion russe de l'Ukraine et par l'abus russe de la dépendance européenne concernant l'approvisionnement des combustibles fossiles. Les principaux sujets de la présidence étaient, notamment, l'effort visant à garantir suffisamment de gaz naturel pour les saisons de chauffage de cette année et à venir, la stabilisation du marché du gaz et de l'électricité et l'aide aux ménages et aux entreprises souffrant des prix élevés de l'énergie.

En réponse à la crise de l'énergie, la Commission européenne a appliqué l'article 122 du traité sur le fonctionnement de l'UE à cinq reprises au total pendant la Présidence tchèque, ce qui donne aux États membres la possibilité d'adopter rapidement une législation en cas de problèmes avec la fourniture de certains produits, notamment énergétiques, à l'UE. Pendant ce régime de crise, la Présidence tchèque a réussi à négocier et à adopter d'importantes mesures d'urgence par le biais de cinq règlements extraordinaires du Conseil. Afin d'accélérer l'approbation de la législation de crise, la Présidence tchèque a convoqué cinq réunions extraordinaires du Conseil Énergie en plus



de deux réunions régulières. Au cours de ces négociations, la priorité de la Présidence était d'obtenir le soutien le plus large possible à ces propositions au sein du Conseil et de présenter un mandat fort et unanime. La volonté d'unifier les positions souvent très différentes des États membres et de préserver l'unité au sein de l'UE a contribué de manière significative à la solution de la crise énergétique actuelle.

Lors de la réunion extraordinaire du Conseil Énergie en juillet dernier, la proposition de **règlement du Conseil relatif à des mesures coordonnées de réduction de la demande de gaz** a été approuvée. Lors du Conseil extraordinaire qui s'est tenu le 9 septembre 2022, les ministres ont chargé la Commission européenne de soumettre d'urgence une proposition pour lutter contre les prix élevés de l'énergie.

À la suite à cet appel, la Commission européenne a présenté une proposition de **règlement du Conseil concernant des mesures extraordinaires visant à réduire les prix élevés de l'électricité** qui a été adoptée par les ministres lors d'un Conseil Énergie extraordinaire le 30 septembre 2022. Dans les deux cas, la Présidence tchèque a négocié la proposition de règlement dans un délai extrêmement court et s'est assurée le large soutien des États membres qui a permis à aboutir à une approbation express par procédure écrite à la suite de la réunion du Conseil.

Lors du quatrième Conseil Énergie extraordinaire du 24 novembre 2022, un accord majoritaire a été trouvé sur le texte de deux autres propositions urgentes, à savoir le **règlement du Conseil renforçant la solidarité grâce à une meilleure coordination des achats de gaz, à des échanges transfrontaliers de gaz et à des prix de référence fiables** et le **règlement du Conseil établissant un cadre en vue d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables**. Les deux règlements ont été formellement adoptés par le Conseil à la dernière réunion du Conseil Énergie sous la Présidence tchèque du 19 décembre 2022, et cela après des négociations difficiles lors du cinquième Conseil Énergie extraordinaire qui s'est tenu le 13 décembre. Leur adoption était conditionnée par la conclusion d'un accord politique entre les États membres sur la proposition de règlement relatif au mécanisme de correction du marché: Le paquet comprenait également une proposition de **règlement du Conseil introduisant un mécanisme de correction du marché afin de protéger les citoyens et l'économie contre des prix excessivement élevés**. Le règlement sur le renforcement de la solidarité a été formellement adopté sans modification par les ministres directement au sein du Conseil, cependant le règlement relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et le règlement sur le mécanisme de correction du marché ont ensuite été approuvés dans le cadre d'une procédure écrite.

En ce qui concerne la législation à long terme, la Présidence tchèque a continué à travailler sur différentes propositions en fonction des possibilités et des capacités existantes. Concernant la proposition de la **directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB)**, la Présidence tchèque a obtenu une adoption très rapide de



l'approche générale à la suite d'intenses négociations, notamment lors de la réunion du Conseil Énergie qui s'est tenu le 25 octobre 2022. L'approche générale comprenait également certains des amendements du paquet REPowerEU de mai sur l'énergie solaire dans les bâtiments. Le compromis négocié établit un équilibre délicat entre les différents points de vue des États membres avec un appel à la cohérence générale et technique du texte. L'intention de la directive dans le libellé de l'approche générale est l'amélioration progressive du parc immobilier de chaque État membre dans le cadre des spécificités techniques et autres spécificités nationales.

Dans le cas de la discussion du projet de proposition de **règlement visant à réduire les émissions de méthane dans le secteur de l'énergie**, la Présidence tchèque a dégagé une approche générale lors du Conseil Énergie du 19 décembre 2022. Le texte de l'approche générale est structuré de manière à ce que les coûts pour les industriels mettant en œuvre les mesures soient proportionnels aux avantages associés à la réduction des émissions. Dans le même temps, il a été possible d'introduire un système de contrôle basé sur le degré de risque de fuites de méthane en fonction de la probabilité.

En ce qui concerne la proposition de **règlement et de directive sur les marchés intérieurs de gaz naturel et renouvelable et de l'hydrogène**, compte tenu de la législation d'urgence soumise en permanence et de la charge de travail des administrations des États membres dans les agendas de l'industrie du gaz, la Présidence tchèque a présenté un rapport d'avancement au Conseil TTE le 19 décembre 2022 ensemble avec la troisième révision des propositions du paquet gaz reflétant tous les éléments et changements politiques essentiels.

En ce qui concerne les projets de **directives sur l'efficacité énergétique (DEE) et sur les énergies renouvelables (RED II)**, une approche générale du Conseil a été adoptée pour les deux directives le 27 juin 2022, soit tout juste avant le début de la Présidence tchèque. L'approbation de la position finale du Parlement européen a été suivie de trilogues politiques au mois d'octobre 2022. Un troisième trilogue a eu lieu à la mi-décembre dans le cadre de l'EED ainsi que la RED, et la suite des négociations sera poursuivie lors de la Présidence suédoise.

Les propositions mentionnées des directives RED, DEE et DPEB **ont été modifiées** par la Commission européenne **avec une proposition de directive** faisant partie du paquet REPowerEU de mai. Il s'agissait d'une procédure inhabituelle, car la Commission proposait la modification de documents législatifs encore en cours de discussion. Dans le cas des modifications de la directive RED II, qui concernaient un plus grand nombre d'articles, la Présidence tchèque a entamé des négociations sur une approche générale concernant cette directive complémentaire qui a été finalement adoptée lors du Conseil Énergie du 19 décembre 2022. En raison de la portée réduite des amendements à la directive EED, la Présidence tchèque a décidé de refléter les modifications uniquement lors des trilogues avec le Parlement européen. La modification de la directive a été tout d'abord discutée



dans le cadre du deuxième trilogue, le 22 novembre 2022. En ce qui concerne l'article qui modifie la directive EPBD, ce dernier a été intégré dans la révision actuelle de la directive EPBD et fait partie de l'approche générale du projet de directive EPBD adopté lors du Conseil TTE au mois d'octobre 2022.

Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)

Emploi et politique sociale

La principale priorité thématique de la Présidence tchèque dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale était de résoudre les impacts de l'agression russe contre l'Ukraine, et cela du point de vue de **l'intégration des personnes fuyant la guerre** d'Ukraine sur le marché du travail et les systèmes sociaux, ainsi que du point de vue de la résolution des **effets sociaux dûs à l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires**. Ces deux sujets ont été abordés lors de la réunion informelle des ministres de l'emploi et de la politique sociale qui a eu lieu à Prague, le 13 et le 14 octobre 2022. L'objectif était d'échanger des expériences et des exemples de bonnes pratiques ainsi que de discuter de la nécessité d'un soutien financier des mesures des États membres par les instruments financiers de l'UE. Lors de la réunion de décembre du Conseil EPSCO, la Présidence a fait part des besoins actuels d'assistance aux citoyens ukrainiens fuyant le conflit de guerre qui ont fait l'objet de discussions lors de la réunion conjointe des gouvernements de la République tchèque et de l'Ukraine à la fin du mois d'octobre. Une brève discussion entre les ministres a confirmé la détermination des pays membres à poursuivre cette assistance. Dans le cadre de l'objectif de la Présidence tchèque, axé sur la mise en œuvre d'outils appropriés pour réduire les impacts sociaux et économiques négatifs des prix élevés de l'énergie, le 24 octobre 2022, une **conférence de haut niveau sur la lutte contre la précarité énergétique** a également été organisée. La conférence s'est concentrée sur le soutien du dialogue visant à trouver des mesures appropriées pour faire face aux menaces de la précarité énergétique pour les ménages européens.

La Présidence tchèque a dirigé une conférence de haut niveau qui a été consacrée aux défis auxquels l'UE est actuellement confrontée, tels que les effets de la pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine, la crise énergétique et la hausse des prix, la mise en œuvre de la transformation écologique, numérique, et l'impact de ces **défis de la jeune génération du point de vue de l'égalité des sexes et de la justice**, dont les conclusions ont été reprises dans les **conclusions du Conseil** sur l'égalité des sexes dans les économies perturbées, approuvées par le Conseil EPSCO le 8 décembre 2022. L'accent est mis sur la jeune génération, les intérêts et les besoins notamment des jeunes femmes et surtout des femmes et des filles de l'Ukraine qui ont actuellement besoin de protection, de soutien et d'opportunités.



Une autre priorité de la Présidence tchèque était **l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail**. La Présidence tchèque a organisé une conférence de haut niveau sur ce sujet les 20 et 21 septembre 2022. Lors de la conférence, la Commission a présenté un paquet sur l'emploi des personnes en situation de handicap. Sur la base des résultats de la conférence, la Présidence tchèque a préparé les **conclusions du Conseil** sur l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail qui ont été adoptées par le Conseil EPSCO le 8 décembre 2022.

Dans le domaine des conditions de travail et de la protection des travailleurs, la Présidence tchèque a significativement avancé le statut de discussion d'une proposition de **directive** politiquement très sensible et à la fois juridiquement très complexe **sur les conditions de travail lors du travail via une plateforme**. Pour la réunion du Conseil de décembre, EPSCO a préparé une proposition de compromis équilibrée tenant compte de la situation juridique et factuelle du travail via une plateforme dans les pays de l'UE. Cependant, la proposition n'a pas reçue le soutien nécessaire des États membres et la négociation de l'approche au sein du Conseil sera reprise par la Présidence suédoise.

À l'automne 2022, la Présidence tchèque a entamé les dialogues concernant la proposition de directive révisant la **directive 2009/148/CE relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail**. Au total, quatre groupes de travail ont été organisés sur le thème de questions sociales du Conseil de l'UE et la Présidence est parvenue à présenter une proposition de compromis pour laquelle une approche générale a été adoptée lors de la réunion du Conseil EPSCO, section Emploi et politique sociale, qui a eu lieu le 8 décembre 2022.

Une priorité importante pour la Présidence tchèque est également la **lutte contre la pauvreté des enfants** et la réalisation des objectifs de la **garantie européenne pour l'enfance**. La Présidence tchèque a organisé avec succès une conférence de haut niveau sur ce sujet les 7 et 8 juillet 2022. Début septembre, la Commission a présenté la stratégie européenne des soins qui comprend deux projets de recommandations du Conseil. Les **recommandations du Conseil visant à réviser les objectifs de Barcelone concernant la disponibilité de services d'accueil de la petite enfance, d'éducation et des soins de qualité** comprend de nouveaux objectifs européens plus ambitieux dans ce domaine et à accroître la qualité et l'accessibilité de ces services, en particulier pour les enfants les plus défavorisés. La proposition de **recommandations du Conseil sur les soins de longue durée abordables et de qualité** vise à garantir l'accès, la disponibilité et la qualité des services de soins de longue durée et leur financement durable. Les deux propositions ont été discutées avec succès par la Présidence tchèque et les recommandations ont été adoptées par le Conseil EPSCO le 8 décembre 2022. À la fin de mois de septembre, la Commission a présenté une proposition de **recommandations du Conseil sur un revenu minimum adéquat** garantissant l'inclusion sociale qui modernise considérablement le cadre politique de l'UE en matière d'inclusion active en garantissant un soutien financier adéquat à tous les groupes de population ne disposant pas de



ressources suffisantes. La Présidence tchèque a obtenu l'approbation de l'accord politique du Conseil concernant ces recommandations lors de la réunion du 8 décembre 2022.

La Présidence tchèque a entamé les discussions sur le projet de décision du PE et du Conseil concernant **2023: l'Année européenne des compétences**. L'intention de consacrer l'année 2023 aux compétences a été annoncée par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen dans son discours sur l'état de l'Union en septembre 2022. La CE a ensuite présenté le projet de décision pertinent en octobre. La Présidence tchèque a immédiatement entamé les discussions et lors de la réunion du Coreper du 30 novembre 2022, elle a obtenu l'approbation du mandat du Conseil pour les négociations avec le PE.

La Présidence tchèque a négocié la proposition de décision du Conseil sur les **lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres** qui a été soumise par la Commission en mai 2022. Les lignes directrices pour les politiques de l'emploi définissent chaque année les objectifs et priorités communs de la politique sociale et de l'emploi de l'UE. En lien avec l'adoption de la position du PE sur la proposition au mois d'octobre 2022, la Présidence tchèque a achevé l'examen de la proposition et la décision a été prise par le Conseil AGRISPECHE le 21 novembre 2022.

Après un début formel des trilogues avec le PE, la Présidence tchèque a mené une discussion intensive sur la proposition de directive sur la **transparence salariale des femmes et des hommes**. L'objectif de la directive est d'améliorer l'application du droit à un salaire égal pour les femmes et les hommes pour un travail égal ou équivalent grâce à plusieurs outils visant à améliorer la transparence de la rémunération et en améliorant le mécanisme d'exécution. La Présidence tchèque a réussi à se mettre d'accord sur un texte de compromis concernant les concessions nécessaires avec le Conseil ainsi qu'avec le PE. L'accord provisoire conclu lors du trilogue politique final qui s'est tenu le 15 décembre 2022 a été approuvé par le Coreper le 21 décembre. L'accord doit encore être formellement approuvé par le Conseil et le PE.

La Présidence tchèque a également poursuivi les discussions sur le projet de **directive sur l'égalité de traitement** qui a été bloqué depuis 2008 en raison de l'unanimité au sein du Conseil. La Présidence tchèque a mis l'accent sur le respect des dispositions concernant les personnes en situation de handicap. Sur la base des résultats de la réunion, la Présidence tchèque a soumis un rapport d'avancement pour la réunion de décembre du Conseil EPSCO, incluant les modifications du texte de la directive qui ont été approuvées et soutenues par les États membres.



Santé

Les **maladies oncologiques** figurent parmi les agendas prioritaires de la Présidence tchèque dans la partie dédiée à la santé, étant également l'une des priorités fondamentales de la Commission européenne qui a publié en février 2021 le document stratégique de **Plan européen de lutte contre le cancer**. Au cours de la Présidence tchèque, une proposition de recommandations du Conseil sur le dépistage des maladies oncologiques a également été présentée et a été longuement discutée par la Présidence tchèque, puis acceptée par le Conseil EPSCO au mois de décembre 2022. Sur la problématique de l'oncologie, la Présidence tchèque a également organisé une conférence d'experts les 13 et 14 juillet 2022, dont le résultat avait la forme d'un **Appel à l'action** insistant à une mise en œuvre plus rapide du plan, a ensuite été discuté lors d'une réunion informelle des ministres de la santé en septembre à Prague pour laquelle la plupart des États membres ont exprimé leur soutien.

La Présidence tchèque a également abordé la **proposition de règlement pour un espace européen des données de santé**, qui vise à garantir l'accès aux données de santé, leur échange et leur utilisation. La Présidence tchèque a terminé la première lecture de l'ensemble de la proposition et a préparé une version de compromis de la proposition du chapitre II (utilisation principale des données électroniques) et du chapitre III (dossiers de santé électroniques). Lors du Conseil EPSCO de décembre 2022, la Présidence tchèque a présenté un rapport sur l'état d'avancement de cette proposition législative.

La problématique de la **vaccination** avait une haute priorité, non seulement dans le cadre de la vaccination contre la maladie covid-19, mais aussi dans le cadre du renforcement de la confiance en vaccination et de la lutte contre les désinformations liées à ce sujet. La Présidence tchèque a ainsi organisé une conférence sur ce sujet le 21 et le 22 novembre 2022. En même temps, les conclusions du Conseil sur la vaccination ont été approuvées lors du Conseil EPSCO qui s'est tenu le 9 décembre 2022. Outre les propositions attendues, les **conclusions du Conseil sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne (CCE) sur la passation de marchés spécialement conçu pour l'achat de vaccins contre la COVID-19** ont également été préparées. Leur approbation a eu lieu le 8 décembre lors du Conseil JAI.

La Présidence tchèque a également négocié la **convention dans le cas d'une pandémie** et des amendements au RSI (2005) dans le cadre du **renforcement du rôle de l'UE dans le domaine de la santé au niveau international**. Dans le même temps, il était essentiel pour la Présidence tchèque de mettre en place un mécanisme de coopération entre les groupes de diplomates de la santé exerçant à l'OMS à Genève et au sein de l'UE à Bruxelles ainsi qu'au siège des États membres et les institutions de l'UE, afin de parvenir à un échange efficace d'informations en temps réel. Le mécanisme de coopération en tant qu'initiative de la Présidence tchèque a également été inscrit dans la communication de



la CE concernant la stratégie de l'UE pour la santé mondiale, publiée le 30 novembre 2022. Lors des négociations de la convention dans le cas d'une pandémie et des modifications du RSI (2005), la Présidence tchèque a réussi à remplir le rôle de « courtier honnête » et, ensemble avec la CE, elle a permis de trouver des positions uniformes qui pourraient être présentées au niveau mondial.

Au cours de la Présidence tchèque, des discussions sur la **révision de la législation de l'UE sur le sang, les tissus et les cellules humains** ont également été entamées. Il s'agit d'une proposition globale qui fusionne deux directives existantes en un seul règlement et élargit le domaine pour inclure d'autres substances d'origine humaine telles que le lait maternel. La Présidence tchèque s'est concentrée sur le chapitre I, contenant plus de 70 définitions, pour lequel elle a préparé une proposition de compromis. L'objectif de la Présidence tchèque a été atteint, un rapport d'avancement a été préparé aux fins de la réunion de décembre 2022 du Conseil EPSCO qui a cartographié la discussion initiale du projet de règlement, en mettant l'accent sur la compréhension mutuelle des concepts nouvellement introduits.

La fin de la Présidence tchèque devait être consacrée aux médicaments, cependant, la CE n'a pas réussi à publier la législation prévue à temps. La révision du règlement tarifaire de l'Agence européenne des médicaments (EMA) n'a été publiée que le 13 décembre 2022, de ce fait, elle ne sera discutée qu'au cours de la Présidence suédoise. Par conséquent, le projet de règlement dépasse le délai d'action de la Présidence tchèque, tout comme la révision de la législation générale de l'UE pour le domaine pharmaceutique. Cependant, le domaine des médicaments a été partiellement couvert lors de la **conférence d'experts sur les maladies rares** qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 2022 et dont le document final était un appel à l'action soutenue par la majorité de l'UE.

Conseil pour l'environnement (ENVI)

Dans le domaine de l'environnement, les principales priorités étaient la protection du climat, la protection de la nature et de la biodiversité, la réduction de la pollution environnementale, l'économie circulaire ainsi que la pollution lumineuse.

L'ordre du jour du Conseil de l'environnement a été déterminé dans une large mesure par le grand nombre de propositions législatives discutées et de conférences internationales qui ont été coordonnées et représentées par la République tchèque au sein de l'UE. Le groupe de propositions prioritaire était le volet climat du paquet **Fit for 55**, ainsi que les principaux événements internationaux: la **conférence sur les changements climatiques COP 27** et la **conférence sur la biodiversité COP 15**.

La **réunion du Conseil de l'environnement** s'est tenue le 24 octobre 2022 à Luxembourg (sous la direction de la ministre Anna Hubáčková) et le 20 décembre 2022 à Bruxelles (sous la direction du ministre Marian Jurečka).



Dans le cadre de l'agenda législatif de la formation du Conseil Environnement, des progrès significatifs ont été réalisés sur une grande partie des propositions en discussion. La réalisation d'un accord préliminaire dans le cadre de trilogues avec le PE sur toutes les propositions du paquet Fit for 55 sous la responsabilité du Conseil de l'environnement peut être considérée comme un immense succès de la Présidence tchèque, ceci a nécessité des efforts extraordinaires en raison des différentes positions des États membres et du PE. Un accord a été trouvé sur la révision du **système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (EU ETS)** et sur la **proposition de création d'un Fonds social pour le climat** le 18 décembre 2022, sur la proposition de révision du **règlement sur les émissions dues à l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)** le 10 novembre 2022, sur la proposition de **règlement sur la répartition de l'effort (émissions hors SEQE)** le 8 novembre 2022, sur la **proposition de règlement visant à réduire les émissions de CO₂** des véhicules particuliers et utilitaires légers le 27 octobre 2022 et sur la **proposition d'intégration des activités aériennes des vols** dans l'EU ETS le 6 décembre 2022. Les propositions visent à mettre en œuvre l'objectif précédemment convenu de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité climatique de l'UE d'ici 2050. L'achèvement des négociations par la Présidence tchèque a été très apprécié par les États membres et la Commission.

Un autre succès significatif de la Présidence tchèque a été de parvenir à un accord conclu le 9 décembre 2022, dans le cadre de trilogues concernant le projet de **règlement relatif aux piles et accumulateurs usages**. Il s'agit d'un règlement très complet et technique visant à accroître la durabilité et la sécurité des batteries. L'idée est de faire en sorte que les matières premières secondaires soient davantage utilisées et que l'UE devienne moins dépendante de l'énergie.

Il existe un certain nombre d'autres propositions à divers stades de discussion lors desquelles la Présidence tchèque a tenté d'avancer au maximum: le débat politique a eu lieu lors du Conseil ENVI de décembre 2022 sur le **projet de règlement sur la restauration de la nature**, un texte de compromis sur les chapitres I et II a été préparé et les négociations ont été transmises à la Présidence suédoise. La Présidence tchèque a également avancé dans la discussion de la **proposition de la directive sur les émissions industrielles**, pour lequel un rapport d'avancement a été présenté au Conseil ENVI en décembre et la première version complète du texte de compromis a été préparée.

Un rapport d'avancement a également été présenté concernant la **proposition de règlement sur les flux transfrontaliers de déchets** lors du Conseil ENVI de décembre 2022, ainsi que sur les propositions de règlement sur les gaz à effet de serre fluorés et le règlement sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, pour lesquelles la Présidence tchèque a préparé la première version complète du texte de compromis.

Concernant la révision de la **directive sur la qualité de l'air**, qui n'a été publiée que le 26 octobre 2022, la Présidence tchèque a entamé les négociations de la même sorte que



dans le cas de la révision de la **directive sur le traitement des eaux usées résiduaires**, la **révision de la liste des substances prioritaires dans le domaine de l'eau** et le **règlement relative aux emballages et aux déchets d'emballages**.

En juillet 2022, une réunion informelle du **Conseil de l'environnement** a eu lieu à Prague, et **plusieurs autres événements** ont été organisés avec succès au cours des six mois de la présidence, par exemple la **conférence sur la création d'un paysage résistant au changement climatique** en septembre à Prague, dont l'aboutissement est le Prague Challenge, ainsi que le **séminaire sur la pollution lumineuse** en octobre à Brno ou la **conférence sur la qualité de l'air** à Prague en novembre portant sur la nouvelle proposition de la CE sur la révision de la directive sur la qualité de l'air, ainsi qu'un événement commémoratif interconnecté et exposition à l'occasion de 33 ans de lutte pour la démocratie et l'air pur à Teplice.

Outre l'agenda européen, le Ministère de l'environnement, en tant que gestionnaire d'un certain nombre de conventions multilatérales internationales et d'autres plateformes dans le domaine de l'environnement, a coordonné les positions et les négociations de l'UE lors de nombreuses réunions. Les plus importantes et difficiles ont été deux **réunions mondiales d'une importance extraordinaire**. La première était la 27^e réunion des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (**COP 27**) qui s'est tenue en Égypte du 6 au 18 novembre 2022 (cependant, la session ne s'est terminée que le 20 novembre 2022). La plus grande attention a été portée sur la problématique du financement des « pertes et dommages ». Lors de la conférence, l'UE a concentré ses efforts dans le but de trouver une solution qui aiderait le plus rapidement possible les États les plus vulnérables. En fin de compte, il a été convenu qu'un nouveau fonds avec des contributions volontaires serait créé avec un éventail plus large de donateurs qui refléterait mieux la situation du monde actuel. L'Union européenne a réussi à confirmer l'ambition de réduire les émissions, discutée à la conférence COP 26 et à présenter les progrès accomplis dans l'adoption de la législation du paquet Fit for 55 au sein de l'UE.

La deuxième réunion clé a été la 15^e Réunion des Parties à la Convention sur la diversité biologique et réunions connexes (**COP 15**) à Montréal au Canada, du 7 à 19 décembre 2022. Cette réunion a connu un succès historique sous la forme de **l'approbation du Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal**. Ce texte représente un document stratégique de base non seulement pour la Convention sur la diversité biologique, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies. Il fixe des objectifs jusqu'en 2030 pour la protection de la diversité biologique, son utilisation durable et le partage des avantages de l'utilisation des ressources génétiques. Les principaux incluent **l'objectif qui prévoit la protection de 30 % des terres et de 30 % des mers à échéance 2030** ou l'objectif de réduction de la pollution provenant de diverses sources, notamment en réduisant de moitié les risques liés à l'utilisation des pesticides. Les deux réunions ont été précédées de négociations difficiles au sein du



Conseil et dirigées par la Présidence tchèque dans le cadre du mandat donné par l'UE pour ces réunions.

D'autres réunions mondiales lors desquelles le Ministère de l'environnement a joué le rôle de coordinateur et de représentant de l'UE étaient, par exemple, **la 5^e réunion extraordinaire des parties au protocole de Montréal sur les substances qui réduisent la couche d'ozone (du 11 au 16 juillet 2022 à Bangkok), où il a été convenu que les pays en développement recevront plus d'un demi-milliard de dollars pour protéger la couche d'ozone du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, ainsi que** la 19^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui s'est tenue du 14 au 25 novembre 2022 au Panama. La Présidence tchèque a contribué à l'introduction et au renforcement de la protection de plus de 500 espèces de plantes et d'animaux et à l'empêchement de la reprise du commerce de l'ivoire ou des cornes de rhinocéros.

Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport (EJCS)

Éducation, jeunesse et sport

Dans le domaine de l'éducation, la Présidence tchèque a travaillé sur deux documents visant à renforcer le bien-être dans l'éducation et à assurer une éducation de qualité, sûre et évolutive pour tous. Le premier d'entre eux concerne les **conclusions du Conseil sur la promotion du bien-être dans l'éducation numérique**. Le deuxième texte concerne les **recommandations du Conseil sur les parcours vers la réussite scolaire**. Les deux documents ont été adoptés par les ministres lors de la session du Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport », le 28 novembre 2022.

Dans le domaine de l'éducation, toutes les priorités et les événements présidentiels ont été affectés par les actions de soutien à l'Ukraine et aux enfants, élèves et étudiants ukrainiens, ce qui s'est reflété à la fois dans les documents et dans les événements présidentiels, formels et informels. Lors de la réunion du groupe de haut niveau (GHN) sur l'éducation et la formation professionnelle, qui s'est tenue le 18 et le 19 juillet 2022, des représentants de l'Ukraine ont également pris la parole pour la première fois. Les négociations ont grandement contribué à renforcer la communication entre l'Ukraine et l'UE, tant avec les États membres qu'avec les institutions. Parmi les résultats, nous pouvons nommer, par exemple, l'impression de manuels scolaires pour les élèves et les étudiants en Ukraine par la CE. La Présidence tchèque, pendant son activité, a préparé, envoyé et évalué un questionnaire axé sur le partage d'informations sur la situation en République tchèque et en Ukraine. Le thème de la situation en Ukraine et l'impact sur le développement futur de l'Espace européen de l'éducation ont été les principaux points de discussion lors de la réunion du Conseil EJCS



du 28 novembre 2022. Le débat politique des ministres a porté sur la question de la capacité de l'Espace européen de l'éducation à répondre aux situations de crise. Le déjeuner des ministres était axé sur la reprise de l'éducation après la fin de la guerre et la reconstruction du système éducatif. La coopération entre la présidence et la partie ukrainienne et la manière dont les informations ont été communiquées étaient félicitées à plusieurs reprises par la Commission européenne et les États membres.

L'une des principales priorités de la Présidence tchèque dans le domaine de la jeunesse était leur inclusion égale dans l'élaboration des politiques nationales et l'utilisation du dialogue intergénérationnel comme outil de cohésion sociale et de solidarité. La Présidence tchèque a ainsi préparé et discuté les conclusions du Conseil sur le dialogue intergénérationnel et la solidarité qui ont été adoptées lors de la réunion du Conseil EJCS du 28 novembre 2022. Des événements présidentiels ont également été préparés dans un esprit de solidarité et de création d'espace pour la participation des jeunes. La conférence des jeunes, qui a eu lieu du 11 au 13 juillet 2022 à Prague avec la participation de représentants ukrainiens a eu beaucoup de succès et a donné aux jeunes un espace pour discuter et partager des expériences avec les décideurs politiques dans le domaine du développement durable et du renforcement d'une société inclusive. Pour la première fois, des représentants de la jeunesse ont participé dans le rôle de panélistes à la réunion des directeurs principaux responsables de la jeunesse qui a eu lieu le 19 septembre 2022, ils ont discuté avec les directeurs principaux de l'articulation de l'éducation formelle et non-formelle. Des procédures innovantes ont également été promues par la Présidence tchèque lors de la préparation de la **conférence intitulée *Claim the Future* pour plus de 900 participants, organisée en collaboration avec la Commission européenne et le PE**, qui s'est déroulée le 6 décembre 2022 à Bruxelles, étant point culminant de l'Année européenne de Jeunesse. La partie principale de la conférence a été préparée par 6 jeunes des pays du trio actuel et la Présidence tchèque pilotait l'ensemble du processus.

Dans le domaine du sport, la Présidence tchèque a préparé des conclusions sur le thème de la **Durabilité et de l'accessibilité des infrastructures sportives**. Les réactions des États membres à ce sujet et au texte des conclusions du Conseil ont été très positives. Elles ont été renforcées par la crise énergétique actuelle qui a un impact significatif sur les installations sportives. Les conclusions ont été adoptées lors du Conseil EJCS le 29 novembre 2022. Les discussions concernant ce sujet lors de la réunion des directeurs principaux du sport, qui s'est tenue le 21 septembre 2022 à Prague, et lors de la conférence d'experts successive s'est également terminée avec succès.

Culture et audiovisuel

Au cours de la Présidence tchèque, les négociations ont été achevées dans le domaine de la culture aboutissant à l'approbation finale du nouveau **Plan de travail de l'UE en faveur de la culture pour les années 2023-2026** (PT) qui fait suite au PT précédent en lui ajoutant une dimension plus stratégique. Le nouveau PT renforce le lien entre les



différentes présidences et assure des synergies avec le programme Europe créative 2021-2027. Les grands enjeux horizontaux actuels sont la numérisation et les industries culturelles et créatives. Le PT a été approuvé par le Conseil EJCS le 29 novembre 2022 sous la forme d'une résolution du Conseil.

Le 29 novembre 2022, lors du Conseil EJCS, dans la partie dédiée à la culture et à l'audiovisuel, un débat politique des ministres de la culture intitulé **Soutien et solidarité concernant la culture ukrainienne, et le patrimoine culturel**, a eu lieu avec la participation du ministre de la culture ukrainien. Les discussions ont abouti, entre autres, à un résumé et une coordination des mesures concrètes qui seront mises en œuvre dans les jours et les semaines à venir, et cela non seulement dans le but de sécuriser le patrimoine culturel ukrainien. Il s'agit d'une aide matérielle pour laquelle l'Ukraine a préalablement formulé la demande par écrit aux États membres.

Entre le 20 et le 28 août 2022, la Présidence tchèque a organisé le Conseil International des Musées de l'organisation non gouvernementale des musées ICOM qui s'est tenue à Prague. Un événement important a été le **Sommet européen du patrimoine culturel 2022**, entre le 25 et le 27 septembre 2022, qui a été organisé par l'organisation non gouvernementale internationale Europa Nostra en coopération avec le Ministère de la Culture de la République tchèque. L'événement s'est déroulé en présence de la Commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, Mariya Gabriel. Entre le 9 et le 11 novembre 2022, la deuxième **conférence intitulée : les défis de la gestion du patrimoine européen contemporain** a eu lieu dans le nouveau bâtiment du Musée national de Prague. Au cours de la conférence, des experts dans le domaine de la conservation du patrimoine, des représentants de la Commission européenne et des organisations professionnelles de treize pays européens ont présenté leurs points de vue sur le patrimoine culturel européen et sa protection.

Dans le domaine de l'audiovisuel, le point prioritaire sur lequel la Présidence tchèque s'est concentrée dans la première moitié de son mandat était la **mise en œuvre du cadre réglementaire dans le domaine des services de médias audiovisuels et des services de plateforme de partage de vidéos**. Au cours de la Présidence, la République tchèque a profité de l'occasion pour lancer une discussion sur l'opportunité du régime réglementaire établi lors d'une discussion au cours d'une **conférence d'experts organisée par la Présidence tchèque les 14 et 15 juillet 2022 à Prague**. La conférence d'experts a également mis en évidence les domaines sur lesquels il est important de se concentrer dans les négociations de la proposition de loi européenne sur la liberté des médias (EMFA) **publiée** par la Commission européenne le 16 septembre 2022. C'était la deuxième grande priorité de l'audiovisuel. La Présidence tchèque a entamé des négociations sur cette proposition et a cherché à réaliser le maximum de progrès possible. Les discussions de toutes les parties normatives de la proposition de règlement ont permis l'élaboration d'un rapport d'avancement sommaire qui a été présenté au Conseil de l'EJCS de novembre 2022, et a en même temps mis en place une base complète pour des nouvelles négociations de la Présidence suédoise.